



**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL REGIONAL
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE DU 19 JUILLET 2021**

PROCÈS-VERBAL

In extenso

ADOPTÉ EN SEANCE PLENIERE DU 11 OCTOBRE 2021



CONSEIL REGIONAL
de NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU 11 OCTOBRE 2021

PROCES VERBAL
de la Séance Plénière du 19 juillet 2021

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales : le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

Le Secrétaire de séance désigné

Le Président du Conseil Régional

Thomas CHEVALIERAS

Alain ROUSSET

S O M M A I R E

Séance Plénière du 19 Juillet 2021

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : Thomas CHEVALERIAS

.....

- Ouverture de la séance	P. 6
- Approbation du procès-verbal de la Séance précédente	P. 8
- Propos liminaires des présidents de groupes	P. 11
- N° 1 - Règlement budgétaire et financier	P. 9
	Vote P. 21
- N° 2a - Compte administratif et compte de gestion 2020 Budget Principal	P. 22
	Vote P. 42
- N° 2b - Compte administratif et compte de gestion 2020 Budget Annexe Agence Régionale de l'Innovation	P. 22
	Vote P. 43
- N° 2c - Compte administratif et compte de gestion 2020 Budget Annexe Régie Cinéma	P. 22
	Vote P. 43
- N° 2d - Compte administratif et compte de gestion 2020 Budget Annexe Fonds Européens	P. 22
	Vote P. 45
- N° 2e - Compte administratif et compte de gestion 2020 Budget Annexe Service Public Local Production d'Énergie Photovoltaïque	P. 22
	Vote P. 47
- N° 3 - Rapport d'activités 2020	P. 48
- N° 4 - Fonctionnement du Conseil Régional : Commissions	P. 49
	Vote P. 53

- N° 5 - Approbation du Règlement Intérieur P. 54
Vote P. 58
- N° 6 - Fonctionnement du Conseil Régional : Commission d'appel d'offres, Jurys de concours et Commission de délégation de service public - Modificatif à la délibération du 2 juillet 2021 P. 59
Vote P. 85
- N° 7 - Fonctionnement du Conseil Régional : délégations du Conseil Régional à sa Commission Permanente – modifications P. 60
Vote P. 66
- N° 8 - Conditions d'exercice du mandat : Indemnités de fonction des Conseillers régionaux P. 67
Vote P. 67
- N° 9 - Conditions d'exercice du mandat : droit à la formation adaptée aux fonctions d'élus P. 68
Vote P. 68
- N° 10 - Conditions d'exercice du mandat : frais de déplacement des Conseillers régionaux et des membres du CESER P. 69
Vote P. 69
- N° 11 - Tableau des emplois P. 70
Vote P. 70
- N° 12 - Avenant n° 1 à la Convention Opérationnelle d'action foncière entre l'Établissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine (EPFNA), la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole et la Ville de Mérignac dans le cadre du projet TARMAQ P. 71
Vote P. 76
-

- Motions

- Motion : " Convention citoyenne régionale pour la transition écologique en Nouvelle-Aquitaine " P. 77

Motion rejetée P. 81

- Motion : "Pour la protection de la filière bois de Nouvelle-Aquitaine " P. 82
- Motion rejetée P. 84

Annexes

- Liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres/Jurys de concours et Commission de Délégation de Service Public P. 87
- Liste des Conseillers Régionaux P. 88

Etat de présence

Étaient présents :

Andréa BROUILLE (PS), Jean-Louis NEMBRINI (PS), Karine DESROSES (PS), Guillaume RIOU (PS), Françoise JEANSON (PS), Philippe NAUCHE (PS), Sandrine DERVILLE (PS), Renaud LAGRAVE (PS), Laurence ROUËDE (PS), Gérard BLANCHARD (PS), Catherine LA DUNE (CEC), Jean-Pierre RAYNAUD (PS), Maud CARUHEL (PS), Philippe LAFRIQUE (PS), Charline CLAVEAU (PS).

Émilie ALONSO (PS), Stéphanie ANFRAY (PS), Jean-Luc ARMAND (PRG), Nathalie ARNAUD (PS), Maïder AROSTEGUY (LR), Dominique ASTIER (PS), Alain BACHÉ (CEC), Françoise BALLETT-BLU (LREM), Geneviève BARAT (PS), Vital BAUDE (ECOLO), Julien BAZUS (PS), Anne-Laure BEDU (ECOLO), Mathieu BERGÉ (PS), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (PS), Thibault BERGERON (PS), Maryline BEYRIS (PS), Jean-François BLANCO (ECOLO), Gilles BOEUF (PS), Florent BOUDIÉ (LREM), Isabelle BOUDINEAU (PS), Muriel BOULMIER (LR), Yasmina BOULTAM (PS), Katia BOURDIN (ECOLO), Pascale BOUSQUET-PITT (PS), Patrice BOUTENÈGRE (PS), Sophie BUSSIERE (ECOLO Armelle CASSIN (LR), Fanny CASTAIGNEDE (CEC), Christophe CATHUS (PS), Pascal CAVITTE (PS), Sandrine CHADOURNE (RN), Philippe Jean-Pierre CHAGNIAT (RN), Frédérique CHARPENEL (PS), Emmanuel CHARRÉ (PS), Christelle CHASSAGNE (PS), Marie-Line CHEMINADE (UDI), Pierre CHÉRET (PS), Thomas CHEVALERIAS (LR), Nathalie COLLARD (RN), Caroline COLOMBIER (RN), Jacques COLOMBIER (RN), Maryse COMBRES (ECOLO), Pascal COSTE (LR), Marie COSTES (LR), Annick COUSIN (RN), Françoise COUTANT (ECOLO), Marie-Laure CUVELIER (PS), Didier DAMESTOY (ECOLO), Alain DARBON (PS), Geneviève DARRIEUSSECQ (CI), Daniel DARTIGOLLES (CI), Sébastien DELBOSQ (RN), Sandra DELIBIT (LR), Benjamin DELRIEUX (PS), Christian DEVEZE (CI), Amandine DEWAELE (ECOLO), Karfa DIALLO (ECOLO), Edwige DIAZ (RN), Jean DIONIS DU SÉJOUR (CI), Michel DUFAY (RN), Pascal DUFORSTEL (PS), Michel DURRIEU (PS), Valéry ELOPHE (RN), Frédérique ESPAGNAC (PS), Hélène ESTRADE (LR), Bixente ETCHECAHARRETA (PS), Delphine EYCHENNE (PS), Laurence FARRENG (CI), Nicolas FLORIAN (LR), Marilyne FORGENEUF (ECOLO), Yves FOULON (LR), Sylvie FRANCESCHINI (RN), Albin FREYCHET (RN), Edwige GAGNEUR (CEC), Nicolas GAMACHE (ECOLO), Pauline GARRAUD (RN), Christine GRAVAL (ECOLO), Guillaume GUERIN (LR), Richard GUERIT (RN), Olivier GUIBERT (RN), Jérôme GUILLEM (PS), Patrick GUILLEMOTEAU (PS), Mathieu HAZOUARD (PS), Lydia HÉRAUD (PS), Sandrine HERNANDEZ (PS), Claire JACQUINET (PS), Brahim JLALJI (CEC), Frédérique JOINT (RN), Florence JOUBERT (RN), Virginie JOUVE (PS), Rémi JUSTINIEN (PS), Delphine LABAILS (PS), David LABICHE (LR), Mathieu LABROUSSE (PS), Florent LACARRERE (PS), Marie-Laure LAFARGUE (PS), Sandrine LAFFORE (PS), Laurent LAMARA (RN), Colette LANGLADE (PS), Nathalie LANZI (PS), Christelle LAPOUGE (CI), Véronique LAPRÉE (LR), Marion LATUS (RN), Élise LAURENT-GUEGAN (PRG), Guillaume LAUSSU (UDI), Virginie LEBRAUD (PS), Nathalie LE YONDRE (PS), Marie-Ange MAGNE (LREM), Bastien MARCHIVE (CI), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (PS), Pascal MARKOWSKY (RN), Baptiste MAURIN (PS), Frédéric MELLIER (CEC), Marie-Hélène MICHON (PS), Guillaume MOLIERAC (PS), Laurence MOTOMAN (ECOLO), Nathalie MOTSCH (UDI), Ronan NÉDÉLEC (LR), Damien OBRADOR (RN), Marc OXIBAR (LR), Jean-Louis PAGÈS (ECOLO), Bruno PALUTEAU (RN), Thierry PERREAU (ECOLO), Jerome PEYRAT (LREM), Martine PINVILLE (PS), Nicolas PLATON (PS), Mélanie PLAZANET (PS), Jean-Philippe PLEZ (PRG), Jonathan PRIOLEAUD (LR), Julie RECHAGNEUX (RN), Pascale REQUENNA (CI), Anabelle REYDY (CEC), Yann RIVIÈRE (LR), Fabien ROBERT (CI), Henri SABAROT (PS), Andde SAINTE-MARIE (PS), Éric SARGIACOMO (PS), Christine SEGUINAU (ECOLO), Françoise SERRE (PS), Jacqueline SIMONNET (PRG), Margarita SOLA (PS), Serge SORE (PS), Eric SOULAT (RN), Béatrice TARIOL (CEC), Isabelle TARIS (CEC), Arnaud TAUZIN (LR), Nicolas THIERRY (ECOLO), Benoît TIRANT (PS), Stéphane TRIFILETTI (ECOLO), Thierry TRIJOLET (PS), Yves TROUSSELLE (PS), Bernard UTHURRY (PS), Laurence VALLOIS-ROUET (PS), Francois VERRIERE (RN), François VINCENT (PS), Reine-Marie WASZAK (PS), Sophie WEBER (PS), Séverine WERBROUCK (RN), Francis WILSIUS (PRG).

Étaient représentés :

Xavier BONNEFONT (CI - ayant donné pouvoir à Madame REQUENNA, CI), Isabelle LARROUY (CEC - ayant donné pouvoir à Monsieur BACHÉ Alain, CEC), Véronique HAMMERER (LREM - ayant donné pouvoir à Monsieur BOUDIÉ Florent, LREM), Christophe DUPRAT (LR - ayant donné pouvoir à Monsieur FLORIAN Nicolas, LR), Émilie DUTOYA (PS - ayant donné pouvoir à Monsieur CHÉRET Pierre, PS), Jackie EMON (PS - ayant donné pouvoir à Monsieur DELRIEUX, PS), Étienne LEJEUNE (PS - ayant donné pouvoir à Madame BARAT Geneviève, PS), Françoise MESNARD (PS - ayant donné pouvoir à Monsieur JUSTINIEN, PS).

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET,
PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL**

M. LE PRESIDENT. - Quelques mots très courts sur cette séance plénière. Un certain nombre de dossiers financiers avec le Compte Administratif. Vous verrez qu'il est assez paradoxal, à la fois une baisse de nos recettes liée à la pandémie, mais en même temps, sur le plan de l'investissement, un bond en avant assez considérable qui explique par cette différence les emprunts que nous avons dû engager. Sandrine DERVILLE en dira un mot tout à l'heure. Je vous invite à lire aussi l'avis du CESER.

Le deuxième point est une discussion que nous avons avec Jean-Louis NEMBRINI sur la nécessité auprès des jeunes, notamment des lycéens puisqu'ils nous concernent en direct, de relancer, d'achever la vaccination, qui nous semble indispensable aujourd'hui, pas simplement pour des raisons qui tiennent au discours du Président de la République - même si je partage son souci dans ce domaine-là -, mais aussi parce que les jeunes sont aujourd'hui, on le sait, entre 16 et 28 ans d'après les chiffres que j'ai lus, les principaux vecteurs de la diffusion de cette pandémie de la COVID-19.

Troisièmement, nous allons être particulièrement attentifs, y compris dans nos négociations avec l'Europe - pour lesquelles il y aura bien, ici, une élue déléguée à l'Europe - aux 10 ou 12 propositions de l'Europe à l'égard de la transition climatique.

Et ensuite, bien entendu, l'anticipation du futur que nous avons commencé à implémenter dès le début de 2020, je pense notamment à One Health, cette constatation que la santé est globale entre la santé environnementale, végétale, la santé animale et la santé humaine. Nous avons commencé à travailler dans ce domaine-là de manière très attentive. Un groupe de travail avec Gilles BŒUF, Françoise JEANSON, Gérard BLANCHARD, Guillaume RIOU, est mis en place pour que nous puissions avancer.

Avancer aussi sur les reconquêtes technologiques avant d'être industrielles parce qu'il faut qu'il y ait des sauts technologiques dans ce domaine-là, sur les principes actifs des médicaments, dont vous savez qu'ils nous parviennent de Chine à 90 %, ce qui est intolérable et qui produit des retards sur la fourniture de médicaments à nos concitoyens.

L'électronique aussi, qui, si un problème géopolitique autour de la Chine, des États-Unis se développe, risque de clouer au sol une partie de nos fonctionnements.

Le nouveau matériel agricole aussi, dédié à l'agro-écologie, pour lequel on a commencé à faire un certain nombre d'appels à projets. Un matériel agricole qui sera à la fois plus léger, plus intelligent parce que nous ne pouvons pas accompagner les agriculteurs dans le

passage de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique ou l'agro-écologie en provoquant une sur-pénibilité de ce changement important et indispensable.

Quelques informations, d'abord pour la pause-déjeuner. Je vous propose que la pause méridienne se tienne entre 13 h 30 et 15 h 00. Vous savez que nous avons une Commission Permanente en suivant donc nous aurons la CP à 15 h 00, sauf si l'accélération de nos chantiers faisait que nous pouvions la tenir ce matin.

Le quorum est atteint et je vous propose que Thomas CHEVALERIAS - le plus jeune membre - soit, s'il l'accepte, Secrétaire de séance. Merci.

Cette Assemblée est particulièrement renouvelée. Je vous propose que si le Président ou la Présidente de groupe s'absente momentanément, il/elle délègue une personne sur place ou en visioconférence pour énoncer clairement le vote de son groupe de telle sorte que le service des Assemblées puisse être parfaitement informé. Les votes doivent être exprimés clairement. Bien sûr, tout problème de connexion doit être aussitôt signalé pour que je puisse annoncer, le cas échéant, l'intention de vote à enregistrer dans la décision. Je souhaite, si vous le permettez parce que nous n'avons pas mémorisé encore les 183 noms de notre Assemblée, que chacun, au moment du vote, puisse s'exprimer.

Enfin, notre Règlement Intérieur qui va être retravaillé par les Présidentes et Présidents de groupes, limite à 4 minutes, en dehors des aspects budgétaires, la durée de l'intervention. J'appelle, compte tenu de l'importance du nombre de Conseillères et Conseillers régionaux qui sont ici, à faire des interventions le plus ramassé possible. Je rappelle qu'au-delà de 2 minutes, on décroche.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

M. LE PRESIDENT. - Sur le précédent procès-verbal, y a-t-il des observations ?

M. BACHE - Une rectification à apporter sur ce que j'ai dit à la page 15 et où il est marqué : « nous attendons », il faut mettre : « nous entamons un nouveau mandat ».

M. LE PRESIDENT. - Merci Alain.

Ce PV, sous réserve de cette modification, est adopté.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 19 Juillet 2021

ADOPTÉ

1 – REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose de donner la parole à Sandrine DERVILLE sur le Règlement budgétaire et financier.

Mme DERVILLE. - Président, chers collègues, ce Règlement budgétaire et financier est une obligation, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, pour nous, d'établir notre Règlement budgétaire et financier avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit notre renouvellement, avant le Compte Administratif qui suivra.

Ce Règlement budgétaire et financier précise un certain nombre de choses. Je vous encourage à le lire si ce n'est déjà fait. Notamment, il précise :

- Le cadre budgétaire qui nous est applicable,
- Les modalités de gestion de nos Autorisations de Programme et Autorisations d'Engagement concernant les sections d'investissement et de fonctionnement,
- Les modalités de gestion des crédits de paiement afférents,
- Les modalités d'information de notre Assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels, ainsi que sur la gestion de certaines opérations, notamment la gestion des fonds européens. Voilà pourquoi nous aurons une actualisation de ce Règlement budgétaire et financier lorsqu'il nous faudra prendre en compte les modalités de gestion de la future programmation européenne 2022/2027.

Voilà rapidement, Président, les enjeux de cette délibération que je ne vous présente pas en détail, sauf s'il y a des questions particulières. Je crois notamment qu'il y a eu une proposition d'amendement sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Quelqu'un peut-il présenter cet amendement ?

Mme FARRENG. - Au nom du groupe Centre et Indépendants, je souhaitais réagir sur cette délibération - qui, pour moi, était la n° 7 mais cela a été modifié, visiblement - parce que nous souhaitons plus de transparence dans l'utilisation des fonds européens dont la Région est autorité de gestion...

M. LE PRESIDENT. - On est sur le Règlement budgétaire et financier.

Mme FARRENG. - Je reviendrai donc dessus.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, nous n'avons pas fait les propos liminaires de Présidents de groupes.

M. LE PRESIDENT. - Vous le faites au cours du débat sur le Compte Administratif.

Mme DIAZ. - Non, une élue va intervenir sur le Compte Administratif mais je n'ai pas vu passer le fait que les Présidents de groupes...

M. LE PRESIDENT. - Personne n'a levé la main donc je n'ai pas...

Mme DIAZ. - On attendait que vous le proposiez. J'ai des choses à dire.

M. LE PRESIDENT. - Allez-y.

Mme DIAZ. - Je ne sais pas ce que les autres Présidents de groupes ont prévu de dire mais...

M. LE PRESIDENT. - Allons-y, faisons un tour de parole sur les propos liminaires.

PROPOS LIMINAIRES DES PRESIDENTS DE GROUPES

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, chers collègues, les masques tombent. Tout d'abord, celui du Gouvernement qui trahit ses promesses des dernières semaines. Je me souviens d'un Emmanuel MACRON qui disait, il n'y a pas si longtemps que cela, le 30 avril 2021 : « le pass sanitaire ne sera jamais un droit d'accès qui différencie les français. Il ne saurait être obligatoire pour accéder aux lieux de la vie de tous les jours comme les restaurants, théâtres et cinémas, ou pour aller chez des amis ». Moins de 3 mois après, revirement de situation, reniement de la parole présidentielle et nous découvrons, le 12 juillet, à l'occasion d'une allocution télévisée, qu'Emmanuel MACRON décide d'imposer le pass sanitaire à tous les français à partir du 21 juillet du 1^{er} août afin de pouvoir accéder aux lieux de loisirs et de culture.

Ce jour-là, l'Élysée a franchi une ligne rouge en faisant le choix de l'obligation vaccinale sans même l'assumer pleinement, mais plutôt, en rendant la vie impossible à ceux qui ne souhaitent pas se faire vacciner. Dans ce contexte d'une brutalité inouïe, j'ai une pensée pour les personnels soignants que l'on a applaudis tous les soirs à 20 h 00 pendant des semaines, qui travaillent dans des conditions particulièrement difficiles, dans un contexte de déconstruction et de désorganisation du service public hospitalier et qui, dorénavant, vont être soumis à l'obligation vaccinale sous peine de suspension de salaire, voire pire, de la perte de leur emploi et ce dans le silence assourdissant des syndicats et de la Gauche dans son ensemble, qui s'érige pourtant en défenseur des salariés.

J'ai aussi une pensée pour les 171 000 restaurateurs de France, déjà injustement qualifiés de « non-essentiels » par le Gouvernement et qui vont devoir assurer, dorénavant, des missions de police, c'est-à-dire contrôler leurs clients, vérifier leur identité et leur intimité médicale au risque de créer des conflits et des drames, comme s'ils n'avaient que cela à faire alors que de nombreux restaurateurs de notre région tirent la sonnette d'alarme pour dire qu'ils ne trouvent pas de saisonniers.

Enfin, du fait de la brutale mise en œuvre de ce pass vaccinal et alors que nous sommes en pleine saison, cette obligation vaccinale à peine masquée va concrètement gâcher les vacances de nos compatriotes et des néo-aquitains. Pour le tourisme culturel, pour les hébergements en camping par exemple, cela va être une catastrophe alors que beaucoup ont vu leur chiffre d'affaires baisser en ce début de saison.

Au regard de ces décisions absurdes, on se demande si le Gouvernement ne souhaite pas la mort du tourisme, de surcroît lorsque l'on découvre il y a seulement quelques jours que le Gouvernement a décidé de ne pas reconduire les chèques Solidarité Tourisme,

particulièrement en Nouvelle-Aquitaine. Et cette décision aberrante va pénaliser les familles modestes qui auraient pourtant consommé local, c'est-à-dire qui auraient pu contribuer au soutien de l'économie de notre Région.

Compte tenu des conséquences catastrophiques entraînées par ce pass vaccinal sur les acteurs économiques et sociaux, je ne comprends pas que vous, Président, Alain ROUSSET, ayez fait un tweet pour dire oui au pass vaccinal.

Je vous appelle à cohérence : on ne peut pas déplorer la fin des chèques Tourisme parce qu'ils vont pénaliser l'activité touristique et dire oui au pass vaccinal qui va tuer précisément l'activité touristique dans notre région. On ne peut pas dire que l'on défend la culture et avaliser ce pass vaccinal qui va encore davantage affaiblir le monde culturel. Vous ne pouvez pas dire que vous vous présentez comme le défenseur des entreprises et valider ce pass vaccinal qui va fragiliser économiquement les acteurs qui font la richesse de notre région. Vous ne pouvez pas dire que vous allez lutter contre les discriminations et applaudir ce pass vaccinal qui est une stigmatisation à l'égard des non-vaccinés. Vous ne pouvez pas dire que vous êtes le défenseur des protections des libertés et de l'égalité alors que vous soutenez cette mesure liberticide.

Comme, Monsieur le Président, vous ne pouvez pas dire que vous êtes attaché au principe républicain et que vous allez vous asseoir sur ce principe en désignant un Président de la Commission des finances qui n'est pas le représentant du premier groupe d'opposition. Je trouve que cette méthode est irrespectueuse parce que nous votons aujourd'hui, précisément, la question des Commissions et des présidences, c'est-à-dire que nous recevons sur nos tablettes des cases vides et nous apprenons dans le journal que le Président de la Commission des finances sera Nicolas FLORIAN.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, nous nous opposerons, une fois de plus, à votre attitude qui est irrespectueuse des néo-aquitains.

M. THIERRY. - Monsieur le Président, chers collègues, seuls 15 jours nous séparent de notre première plénière du mandat et pourtant, le temps et les événements se sont, une nouvelle fois, accélérés. Nous avons vu, en effet, ces derniers jours, la crise sanitaire fissurer encore un peu plus notre cohésion sociale et soumettre notre démocratie à des questions inédites. Nous voyons également, alors que nous pouvions espérer que le plus dur était derrière nous, se former une nouvelle vague épidémique en raison du variant delta et avec celui-ci, toutes les potentielles conséquences que nous pourrions, encore une fois, endurer.

On connaît également le risque d'une crise économique à retardement, peut-être dès le premier trimestre 2022 en raison de l'incapacité de beaucoup de PME/TPE à rembourser les

prêts et avances remboursables contractés dans l'année et demie qui vient de s'écouler. Et enfin, après les dômes de chaleur qui ont frappé le Canada, le Maroc, l'Espagne, le Portugal, on n'en parle pas assez mais aussi la terrible famine qui frappe Madagascar avec plus d'1 million de personnes - que le GIEC qualifie d'ailleurs de « première famine liée au réchauffement climatique » -, les inondations d'une intensité jusque-là inimaginable, qui viennent d'endeuiller l'Allemagne et la Belgique.

« Inimaginable » n'est, en réalité, pas le bon terme car les scientifiques nous rappellent aujourd'hui que tout ce que je viens d'évoquer était prévu et écrit dans les rapports scientifiques depuis 1990. 30 ans que nous savons et regardons ailleurs. Ce que nous vivons actuellement n'est rien de moins que le passage du réchauffement climatique au basculement climatique. Je profite de cette occasion pour dire que celles et ceux, qui, depuis des années, portent comme seule réponse la diversion en polluant le débat public et politique avec des prêts-à-penser comme l'écologie punitive ou l'écologie de la brutalité, devraient maintenant commencer à comprendre et à constater ce qui est réellement punitif ou brutal.

Mais il ne suffit plus de constater. Nous avons tout d'abord besoin d'un cap et d'un horizon. Vous allez me répondre, Monsieur le Président, à juste titre, Néo Terra. C'est en effet un cap, à quelques différences près, que nous pouvons partager. Mais une fois ce cap fixé, il faut dessiner un chemin, et le plus court possible car le temps presse et joue contre nous. C'est bien cela qui nous inquiète profondément. Le cap est fixé, mais le chemin n'est pas balisé. Les politiques régionales, pour atteindre les objectifs de Néo Terra, n'ont pas fait l'objet de profonds réajustements. Et si c'était le cas, comment expliquer que depuis juillet 2019, date de l'adoption de Néo Terra, si peu de politiques publiques régionales aient été retravaillées en profondeur, voire remises à plat ? Faut-il comprendre que la Région, avant le vote de Néo Terra, disposait déjà de politiques publiques à la hauteur de l'enjeu ? On sait tous que ce n'est pas le cas. Et comprenez-moi bien, je ne cherche pas à polémiquer ou à refaire les débats de la campagne, je pose juste ici des faits et souhaite des réponses pour comprendre et avancer. Je l'ai déjà dit, n'en doutez pas, si vous êtes vraiment à la hauteur de l'enjeu, nous n'aurons aucune réserve à soutenir vos initiatives.

On aimerait donc vous entendre - et c'est important car on est en début de mandat - sur le calendrier politique que vous prévoyez afin de mettre au bon niveau d'ambition toutes les politiques régionales. On a besoin de savoir, ou plutôt de comprendre, si vous souhaitez vous inscrire dans une continuité totale ou si vous avez conscience de l'effort sans précédent qui est encore à opérer. Notre conviction est que cet effort passe par la mise en place rapide de politiques publiques. Une ambition inédite qui participe à revitaliser la démocratie, mettre en place un bouclier social pour protéger les plus modestes et nous

permettre de lutter et nous adapter à la crise écologique. J'utilise sciemment le terme « adapter » car nous savons d'ores et déjà que nous avons transformé le climat de manière irréversible. Nous allons donc devoir apprendre à vivre avec des phénomènes extrêmes. C'est cela l'adaptation, et en creux, la sécurité et la protection des néo-aquitains. Cette notion d'adaptation doit, dorénavant, se trouver au centre de tous les arbitrages.

Encore une fois, nous avons besoin de mieux cerner votre plan d'urgence, votre stratégie face à la situation que nous vivons. Aujourd'hui, je ne la connais pas et à ce stade, je ne perçois qu'une forme de continuité - mais je suis prêt à écouter - alors même que le temps et les événements, eux, s'accroissent. Notre conviction est que l'on ne peut plus fabriquer de politiques publiques en vase clos entre quelques élus - mal élus, par ailleurs, en regard de l'abstention - et des fonctionnaires aussi brillants et compétents soient-ils. On doit tester de nouveaux chemins, accepter d'être bousculé, ouvrir notre Institution à l'innovation, pas uniquement technologique mais aussi démocratique, et la création d'une convention citoyenne régionale - que nous proposons via une motion dont nous débattons tout à l'heure - s'inscrit dans cet esprit. On fait le pari de l'intelligence collective et j'espère que vous partagerez cette audace, cet espoir et cette conviction.

Merci pour votre attention et surtout, pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT. - Merci. On n'est peut-être pas obligé d'applaudir à chaque Président de groupe.

Mme DARRIEUSSECQ. - Merci Monsieur le Président. Je veux bien tout entendre et tout laisser dire, mais il y a des moments où il me faut réagir. Ce qui va fragiliser le tourisme dans notre région, ce qui va fragiliser la culture, ce qui fragilisera notre économie en général, c'est que nous nous retrouvons dans une situation de confinement nouveau qui ne peut manquer d'arriver vu la situation sanitaire qui se dégrade de jour en jour puisque nous sommes passés, en une semaine pratiquement, de 1 500 contaminations/jour à, je crois, hier, 12 500. L'épidémie est galopante.

Je veux bien entendre tous les discours démagogiques et populistes, je veux bien voir à la télévision toutes les manifestations avec d'odieux signes comme des symboles d'étoile jaune ou des discours faisant un amalgame lamentable avec l'Holocauste et la Shoah, je suis révoltée par ce débat malsain qui intervient dans notre pays. Celui qui ne veut pas se faire vacciner peut très bien ne pas se faire vacciner, il en a le droit et la possibilité. Ce n'est pas conseillé, mais il peut ne pas se faire vacciner, en dehors de certaines professions qui sont des professions en contact étroit avec des publics et des publics fragiles.

Il faut arrêter cette démagogie, il faut que la raison s'empare un peu de la nation et il faut que la société réagisse de façon volontariste, positive et surtout, se dise que l'avenir est de

sortir de cette crise sanitaire et est dans la vaccination. Le Président de la République et le Gouvernement ont pris leurs responsabilités, ils l'ont fait avec fermeté et je pense que la grande majorité des français sont favorables à ce qui a été annoncé. La mise en place de la vérification des pass sanitaires peut poser des problèmes purement techniques momentanés, mais les choses se feront de plus en plus facilement au fil du temps avec l'évolution rapide des technologies numériques.

Je ne peux donc pas laisser passer ces propos démagogiques et je veux vous dire que l'avenir de notre pays et de la relance économique qui est là aujourd'hui ne pourra se poursuivre de façon positive, y compris et surtout pour les plus faibles, qu'en passant par la vaccination.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je manque d'autorité en ce début de mandat.

Je le dis à cette Assemblée, nous allons, avec Jean-Louis NEMBRINI, sous réserve de l'accompagnement de l'ARS et de l'éducation nationale, massifier la vaccination dans les lycées. La vraie liberté, je le rappelle, en Droit français, s'arrête là où commence la liberté des autres. La liberté des autres, c'est la bonne santé. Là-dessus, on ne transigera pas et d'ailleurs, dans le débat qu'Edwige DIAZ a commencé tout à l'heure, je verrais mal qu'il y ait de notre Assemblée des représentants dans les CA des lycées qui soient hostiles à la vaccination.

Mme PINVILLE. - Monsieur le Président, chers collègues, nous nous retrouvons déjà pour une deuxième séance parce que vous avez souhaité, Président, que nous soyons pleinement opérationnels dès le début du mandat, même si nous arrivons dans la période estivale. Cela nous permet de commencer à mettre en œuvre le projet qui a été choisi par les néo-aquitains le 27 juin dernier. La campagne électorale est terminée. Les électrices et électeurs ont choisi une équipe autour de vous pour diriger cette Région et nous sommes pleinement déterminés pour agir, comme nous l'avons fait au cours du précédent mandat. Même si elle est affaiblie par une forte abstention, qui nous interroge toutes et tous, nous croyons à la démocratie représentative et la légitimité des votes.

Nous travaillons pour l'intérêt général parce qu'au fond, c'est le seul qui compte. Vous avez bâti dans la concertation un programme ambitieux pour une Région dynamique, mais aussi protectrice, solidaire et écologique, que nous mettrons en œuvre. Vous soulignez régulièrement que la participation citoyenne à la construction des politiques publiques ne s'improvise pas sur un coin de table, au détour d'une séance plénière, elle se construit dans la durée, avec les acteurs du territoire et non pas contre. Vous l'avez prouvé dans le cadre de la démarche Néo Terra qui a mobilisé et mobilise les experts et les scientifiques. Elle est

notre feuille de route commune qui infuse l'ensemble de nos politiques et notre chemin est tracé. Nous allons amplifier nos efforts, toujours dans le dialogue et la compréhension, au service de notre Région et de ses habitants. Vous en avez rappelé régulièrement les objectifs et soyez assuré que nous serons à vos côtés pour les atteindre.

Au sein de notre majorité, nous préférons l'action concrète et efficace aux intentions et incantations. Nous n'acceptons pas non plus les discours d'exclusion prononcés sous couvert de fausses évidences et de faux bon sens, avec des arrière-pensées malsaines. Ces discours qui rejettent la différence portent en eux le poison de la division de notre société et de l'intolérance de notre pays. La cohésion nationale a été éprouvée par une année pénible. Nous espérons toutes et tous un retour à une vie plus normale, avec une vaccination accessible à toutes et tous, ce qui a été difficile à mettre en œuvre. La vaccination est le moyen efficace de retrouver notre liberté. Nous devons, chacune et chacun, à notre échelle, la promouvoir. Vous l'avez dit, Monsieur le Président, nous avons confiance en la Science, nous devons avoir confiance dans le vaccin.

Au cours de cette séance, nous aborderons l'examen du Compte Administratif 2020, cette année qui a été marquée par la pandémie. À ce titre, on peut considérer que cet exercice budgétaire a été atypique, mais nous avons tenu le cap de nos engagements. Les Collectivités, et en particulier la Région, ont démontré pleinement leur capacité d'action et d'intervention en proximité. Nous avons assuré le fonctionnement régulier et la continuité du service public, c'est l'une de nos missions essentielles. Avec la crise, sous votre impulsion, nous avons souhaité répondre aux besoins des acteurs régionaux et soutenir l'activité, en restant fidèles à nos valeurs et nos ambitions de progrès économique, de justice sociale et de transition écologique. L'action a été accentuée pour soutenir l'activité des entreprises, améliorer les conditions de travail des salariés par la modernisation des équipements et machines, favoriser le déploiement du numérique et de ses usages, accélérer la transition agro-écologique de notre agriculture, réaliser la transition énergétique et faciliter les mobilités. Il reste encore beaucoup de travail à accomplir, mais le socle a été posé et c'est ce qui est exaltant pour le mandat qui s'ouvre.

Les fondamentaux budgétaires sont restés solides, ce qui nous a permis d'encaisser cette crise et de répondre aux besoins des acteurs économiques, culturels, sportifs et touristiques de notre territoire. Le taux de réalisation budgétaire à plus de 94 % démontre le sérieux de votre gestion et la qualité du travail accompli avec l'appui des services de la Région. Avec 946 M€ d'investissement, 2020 aura été l'année où la Nouvelle-Aquitaine a réalisé son plus haut niveau d'investissement au service de notre territoire et de ses habitants. La puissance de feu des nouvelles Régions est un amortisseur à la crise sanitaire. Elle permet d'agir vite et fort, même si l'on peut toujours progresser.

Monsieur le Président, vous l'aurez compris, notre groupe au sein de la majorité est déterminé à s'investir et à travailler à vos côtés pour la Nouvelle-Aquitaine et les néo-aquitains.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. FLORIAN. - Je n'avais pas prévu d'intervenir sur un sujet aussi lyrique que le Règlement budgétaire et financier, mais après les interventions plus politiques des uns et des autres, notamment la dernière dans l'ordre de prise de parole, rappeler un certain nombre de ce qui, à nos yeux, sont des fondamentaux. De quoi parlons-nous au-delà des polémiques et postures ? De santé publique. Cela doit être la priorité parmi les priorités et lorsque l'on parle de santé publique, quels sont les niveaux d'intervention que pourraient être les nôtres au sein de la Région. Vous avez commencé à y répondre, Monsieur le Président, les lycées, la rentrée scolaire de septembre, quels seront les moyens déployés pour assurer l'accès à la vaccination pour ceux qui le souhaitent, comment on peut accompagner les lycéens dans cette démarche, la capacité d'accueil dans nos établissements, je pense notamment aux internats parce qu'il y en a. Bref, un véritable plan d'aide ou une feuille de route sont attendus pour la rentrée.

On ne sait pas trop comment les choses vont évoluer, j'ai entendu avec intérêt les déclarations de Madame la Ministre qui nous dit ne pas exclure que si les mesures quasi-contraignantes, mais qui vont dans le bon sens, ne sont pas totalement appliquées par la population, on pourrait se retrouver avec un nouveau confinement. Il faut avoir cette perspective peu réjouissante en tête et peut-être déjà, anticiper ce que l'on pourrait faire à l'échelle de notre compétence.

Enfin, sur le débat plus large, je ne veux pas entrer dans les échanges qu'il y a eu - et par ailleurs, je demanderais à mes amis de mon groupe de ne pas m'applaudir à la fin de l'intervention -, il s'agit là d'une question cruciale, au-delà de la liberté et de savoir qui a le droit ou non ou l'obligation de se vacciner, de contenir une maladie qui nous dépasse. On le voit bien, c'est une épidémie que l'on n'arrive pas à endiguer et il y a là une vraie question de responsabilité collective, vous l'avez souligné, Monsieur le Président.

Je rappelle qu'il y a eu un peu plus de 100 000 morts dans notre pays, que les chiffres à l'échelle mondiale sont catastrophiques et que l'on est contraint, dans notre vie, dans nos déplacements en période estivale, là où l'on nous expliquait à partir d'avril que l'on pouvait retrouver un sens normal à nos vies respectives, et économiquement, on voit bien les dégâts causés.

Je rappelle que dans notre pays, il y a 11 vaccins obligatoires et que si par certains procédés scientifiques nous n'avions pas abouti à cette vaccination obligatoire, de grandes

maladies seraient toujours aux portes de notre vie quotidienne. On peut toujours arguer de telle ou telle liberté individuelle, il n'en demeure pas moins, comme vous le disiez Monsieur le Président, qu'il y a aussi la liberté d'autrui. Je trouve donc que cet esprit complotiste, quasi-rétrograde, est un peu déplacé face aux progrès de la Science et opposer la Science à la liberté n'a que peu de sens. L'image que nous devons déployer est celle de la responsabilité. On peut, chacun, avoir des opinions qui divergent, mais au moins, dans cet hémicycle, je ne souhaite pas - on y veillera - que cela devienne une tribune sur une recherche d'une audience un peu malsaine autour de ces questions-là.

Vous aurez remarqué, comme beaucoup, que notre pays et ses habitants sont dans un effet de sidération, dans la peur, et nous ne devons pas alimenter ce sentiment. On a l'habitude de le dire, cela a été dit par des intervenants, ayons confiance en l'avenir et à charge pour nous, à l'échelle locale, de rassurer celles et ceux qui sont dans cette grande inquiétude.

Merci, Monsieur le Président, de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y en a pas, je reviens au débat sur le Règlement budgétaire et financier

1 – REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

M. LE PRESIDENT. - Je propose que le groupe UDI présente succinctement l'amendement.

Mme MOTSCH. - Absolument. Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, nous souhaitons vous présenter un amendement dans une démarche de transparence financière et d'amélioration du suivi des décisions prises par notre Assemblée. Il se veut un amendement constructif et raisonnable. En effet, au moment où le taux d'abstention est si important, il est nécessaire que nos annonces, nos décisions, soient assorties d'un calendrier d'exécution. Notre groupe est convaincu - et il l'est d'ailleurs depuis longtemps - que les AP et les AE doivent être systématiquement assorties d'un calendrier prévisionnel d'exécution. Or, actuellement, force est de constater qu'aucune information n'est prévue sur les échéanciers de réalisation des AP et AE et il est important de renforcer la vision pluriannuelle de l'articulation entre les Autorisations et les crédits de paiements.

Aujourd'hui, lors des séances budgétaires, nous avons une visibilité des crédits de paiement uniquement sur ceux déjà payés et sur ceux de l'exercice. Cette transparence, pourtant, existe dans de nombreuses communes et de nombreux Départements. Pour notre groupe, il est important que notre Région progresse sur ce sujet. Notre amendement s'inspire donc des bonnes pratiques des autres Collectivités locales. C'est à ce titre qu'il vous est proposé que lors de chaque étape budgétaire, un calendrier prévisionnel d'exécution des AP et AE soit présenté.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je laisserai Sandrine vous répondre sur le fond. Par rapport à votre amendement, je vous donne simplement deux exemples qui montrent que cela soulèverait plus de problèmes, y compris en termes de travaux des différents services et je préfère que l'on soit actif plutôt que l'on fasse un travail bêtement administratif. Puisque vous citez les lycées, chaque fois que l'on présente un dossier - je parle sous le contrôle de Jean-Louis NEMBRINI -, on présente un calendrier prévisionnel. Le problème est que ce calendrier prévisionnel n'est jamais tenu, ce qui entraîne, bien entendu, de votre part, des critiques et donc suscite de la polémique. Pourquoi ? Prenez l'exemple du lycée de Créon, on a eu des problèmes sur la cession du terrain, on a eu des problèmes de Droit de l'urbanisme parce que l'intercommunalité n'avait pas le droit de transférer de cette manière.

Sur le lycée du Barp - ce sont les 2 lycées que l'on reconstruit -, on a eu aussi un étalement des délais d'un an/un an et demi. Vous imaginez les polémiques qu'il pourrait y avoir.

Aujourd'hui l'on a 2 autres types de problèmes - et je m'en suis ouvert au Premier Ministre -, vous savez que j'ai signé avec Jean-Baptiste DJEBBARI une énorme convention sur la réhabilitation des petites lignes d'1.6 milliards d'euros. Sur cette convention, alors même que la Région est à 70-75 %, Niort-Saintes, qui est une ligne essentielle, Limoges-Poitiers, ligne essentielle où la Région - Renaud - intervient massivement, l'État ayant la maîtrise d'ouvrage avec SNCF Réseau ne met pas les crédits à disposition, quelques mois seulement après avoir signé cela.

Des incertitudes existent. Nous ne sommes pas - je ne sais pas quel est votre mandat - commune, intercommunalité, Département et Région, malheureusement. On peut présenter un calendrier prévisionnel, et la transparence existe dans nos dossiers, il suffit de poser la question pour savoir où en est tel ou tel dossier, mais parce que le modèle français d'organisation est si complexe, il faut tellement de monde autour de la table pour que l'on décide d'une opération, qu'en règle générale, on retarde la décision publique, on la complexifie, sauf si nous avons la totale maîtrise. Et même sur un lycée où nous sommes totalement compétents, l'urbanisme nous joue des tours.

Sandrine pour préciser ce que cela donnerait en matière de...

Mme DERVILLE. - Oui, en matière de volumétrie. Comme vous le disiez, Président, sur le fond, on partage et on comprend ce besoin de transparence et de clarté sur l'exécution prévisionnelle de nos engagements tant en investissement qu'en fonctionnement. Toutefois, je rappelle que la Région gère la totalité de son Budget en AE et en AP, ce qui n'est pas forcément le cas des communes ou des intercommunalités dans lesquelles nous siégeons.

Deuxièmement, pour vous donner un chiffre, vous avez évoqué, Président, les lycées ou les opérations sur lesquelles nous avons, je ne dirais pas la pleine maîtrise puisqu'il y a aussi des contraintes d'urbanisme qui s'imposent à nous, mais au titre de l'année 2020, nous avons géré en AP et AE 19 000 affectations et 34 100 engagements, dont plus de 17 000 uniquement sur des subventions sur lesquelles on n'a absolument pas la maîtrise. Pour vous donner un critère de comparaison, je siége dans une commune et dans la même intercommunalité que vous, d'ailleurs, où nous gérons et avons ce type d'informations, mais on parle de quelques centaines d'AE à suivre. On vous propose de conduire ensemble, dans les mois qui viennent, et de se fixer pour objectif la fin de l'année pour faire des propositions en Commission des finances pour exposer les différentes possibilités, les contraintes techniques potentielles, les outils qu'il nous faudra mettre en œuvre pour proposer une réponse faisable techniquement, au moins sur un certain nombre de nos AE et AP. Et

d'intégrer cette réponse dans la prochaine actualisation du Règlement budgétaire et financier que j'évoquais, qui, de toute façon, interviendra probablement début 2022 pour prendre en compte la nouvelle programmation européenne 2022/2027, pour améliorer cette visibilité sur le calendrier de nos AE et AP, mais faire quelque chose de réaliste et faisable pour nos services.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je peux vous proposer.

M. LE PRESIDENT. - D'autant que la Commission des finances peut se saisir, avec les services et les vice-Présidents ou délégués concernés, de la déclinaison d'un certain nombre de projets. Il faut d'ailleurs que les Commissions ne fonctionnent pas simplement sur l'analyse et la lecture des dossiers présentés à l'Assemblée plénière.

Qui souhaite voter cet amendement avec les précisions de Sandrine ?

Qui s'abstient ?

Nicolas FLORIAN ?

Tout va bien.

Qui est contre ?

N° 1 – vote de l'amendement déposé par le groupe UDI et Territoires

. Pour : Centre et Indépendants, Ecologiste, Solidaire et Citoyen, La République en Marche, UDI et Territoires, Rassemblement National et Apparentés

. Contre : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen, PRG Le Centre Gauche, Les Républicains

.Amendement Rejeté

M. LE PRESIDENT. -Cet amendement est repoussé.

M. LE PRESIDENT. -Qui est contre l'adoption du Règlement budgétaire et financier ?

Qui s'abstient ?

Ce dossier est donc adopté.

N° 1

Vote sur le «Règlement budgétaire et financier »

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ABSTENTION : Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; La République en Marche

ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**2a - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020
- BUDGET PRINCIPAL**

**2b - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020
- BUDGET ANNEXE AGENCE REGIONALE DE L'INNOVATION**

**2c - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020
- BUDGET ANNEXE FONDS EUROPEENS**

**2d - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020
- BUDGET ANNEXE REGIE CINEMA**

**2e - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020
- BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ENERGIE
PHOTOVOLTAÏQUE**

Mme DERVILLE. - Monsieur le Président, chers collègues, comme vous avez été un certain nombre de Présidents de groupes à le noter, cette année 2020 a été le premier exercice budgétaire marqué par la pandémie et par ses conséquences économiques, sociales et financières. C'est donc une année atypique et vous en trouverez la traduction financière dans ce Compte Administratif qui enregistre une dégradation de nos ratios financiers, d'épargne et d'endettement, liée essentiellement en partie aux effets de la suppression de la compétence « apprentissage », mais surtout aux impacts de la crise sanitaire, tant sur nos recettes que sur nos dépenses en lien avec les mesures d'urgence.

Pour commencer, arrêtons-nous sur un bilan de notre niveau de dépenses totales. Vous l'avez évoqué, Président, dans vos propos introductifs, pour l'année 2020, notre niveau de dépenses totales hors fonds européens s'élève à 2.8 milliards d'euros, donc il est en progression de 2.2 points par rapport à l'exercice précédent. En volume financier, cela représente un peu plus de 61 M€ supplémentaires de dépenses par rapport à 2019. À noter qu'il s'accompagne d'un taux de réalisation budgétaire de 94.2 points, donc bien meilleur que les années précédentes, et dans la lignée de celui que l'on avait constaté en 2019 attestant notamment de la qualité à la fois de la prévision budgétaire, mais aussi de la performance de réalisation. J'en profite d'ailleurs pour remercier nos services, à la fois les services financiers, mais l'ensemble des services de la Région pour cette amélioration de notre performance de réalisation et pour le travail effectué sur ce Compte Administratif.

Vous le voyez sur ces 2 diagrammes, 2020 est marquée par l'ampleur des montants que nous avons consacrés à l'investissement. La Région a réalisé en 2020 son plus haut niveau de dépenses d'investissement depuis sa création avec un total mobilisé de près de 842 M€ contre 703 M€ en 2019. En 2020, la part de nos dépenses d'investissement s'élève à 31 %

sur notre Budget, qui était l'objectif que nous nous étions fixé pour la mandature dans laquelle s'inscrivait ce Compte Administratif.

Nous avons donc davantage investi en 2020 et mieux réalisé notre Budget dans un contexte de crise sanitaire. Pour autant, vous le voyez sur le diagramme de droite, cette action ne s'est pas faite au détriment de notre action de droit commun puisque le détail de nos réalisations le montre, le premier poste de dépenses demeure celui de la jeunesse, de l'éducation, de l'apprentissage et de l'orientation. Le second demeure le soutien aux entreprises, au sens large, vous y trouverez le soutien aux entreprises touristiques, à l'Économie Sociale et Solidaire, à l'agriculture, suivi pour 21 % du soutien aux territoires, aux infrastructures, à la culture et au sport. Enfin, l'environnement, la protection de la biodiversité, du littoral et de la mobilité durable pour 14 %, et nos dépenses d'Administration Générale ne représentent quant à elles que 9 % de nos dépenses totales.

Notre Budget 2020 a été doublement impacté avec à la fois une baisse et un changement de périmètre, avec la suppression de la compétence « apprentissage » qui représente à elle seule une perte de recettes de près de 154 M€ par rapport à 2019 et en parallèle, une baisse de dépenses de 144 M€. Vous le voyez sur la partie rouge du diagramme, l'impact direct de la crise sanitaire qui représente 129 M€ de crédits supplémentaires mandatés en 2020 pour 243 M€ qui avaient été engagés au Budget, en réponse à l'urgence et pour la relance liée à la crise sanitaire. Il est également à noter que nos recettes fiscales et opérationnelles ont été amputées de plus de 77 M€, donc un impact direct sur notre Budget.

Pour entrer dans le détail des hausses de dépenses et des pertes de recettes que nous avons subies en 2020, sont détaillées les nouvelles dépenses en 2020 à la fois dans le rapport de présentation du Compte Administratif qui vous a été envoyé et sur ce diaporama, le fonds de soutien aux entreprises, aux associations et aux acteurs culturels qui représentent un montant cumulé en fonctionnement et en investissement de 96.7 M€. Les mesures de protection sanitaire, c'est là notamment que vous retrouvez l'achat de masques par exemple, qui représentent 23.4 M€. On peut également mentionner les bourses pour les étudiants et pour les élèves infirmiers pour un montant d'1.6 M€. En face de cela, il faut regarder nos pertes de recettes. La première d'entre elles est la perte liée à la TVA, qui représente à elle seule 25.4 M€ de perte. La perte également de nos recettes liées aux cartes grises pour 22 M€. La TICPE (taxe sur les carburants) pour 16.3 M€. Une perte de 5 M€, il s'agit là des recettes des familles pour essentiellement les transports scolaires. À noter également que nous avons fait le choix en 2020 de reporter en soutien aux entreprises le remboursement des avances remboursables que nous leur avons attribuées, ceci représente pour nous une perte d'environ 9 M€.

L'évolution de nos dépenses résulte de 2 phénomènes : à la fois une contraction de nos dépenses de fonctionnement pour un taux d'environ 4.4 points et une forte hausse de nos dépenses d'investissement pour 18.9 %, conduisant au niveau record que j'évoquais précédemment de 842 M€. La baisse de nos dépenses de fonctionnement résulte de 2 phénomènes : la suppression de la taxe d'apprentissage, c'est un effet purement comptable et à périmètre constant, si vous banalisez la suppression de la compétence « apprentissage », nos dépenses de fonctionnement ont progressé en 2020 de 3 % sous l'effet des mesures prises en réponse à la crise, qui représentent à elles seules, en fonctionnement, 58.6 M€ de mandatements nouveaux. Vous retrouvez essentiellement le soutien aux associations, le soutien au développement économique.

Concernant les dépenses d'investissement, comme je vous le disais, c'est notre plus haut niveau de dépenses depuis la création de notre Collectivité. Cette hausse est due pour 70 M€ en investissement à l'impact des mesures d'urgence sur nos crédits de paiement et à noter également, une amélioration de notre taux de réalisation budgétaire qui s'améliore en investissement de 6.6 points par rapport à l'année dernière. Si vous neutralisez à la fois les mesures d'urgence liées à la COVID-19 et les mesures liées à la suppression de la taxe d'apprentissage, nos dépenses d'investissement progresseraient de 9.8 % en 2020.

Au final, chers collègues, la répartition entre nos dépenses de fonctionnement et d'investissement se trouve un peu modifiée par rapport à 2019. En 2020, 66.6 % de nos dépenses étaient des dépenses de fonctionnement contre un peu plus de 71 % en 2019 et 33.4 % des dépenses d'investissement contre 28 % en 2019.

Concernant nos recettes, je vous l'ai dit, le montant des réalisations de recettes en 2020 a été fortement impacté. Il s'élève à un peu plus de 2.4 milliards d'euros : 2.2 milliards d'euros au titre de la section de fonctionnement et un peu plus de 202 M€ au titre de l'investissement. Nos recettes de fonctionnement sont en baisse de 9 % par rapport à 2019. L'impact essentiel est celui de la suppression de la compétence « apprentissage » qui représente une perte de 185 M€ en valeur nette sur nos recettes de fonctionnement et là aussi, vous retrouvez l'impact de la crise sur nos recettes fiscales que j'ai détaillées précédemment.

Nos recettes d'investissement, quant à elles, affichent une hausse de 6 % par rapport à 2019, qui résulte de 2 phénomènes : l'intégration d'une nouvelle dotation pour compenser la perte des fonds liés à la perte de la compétence « apprentissage », une nouvelle recette vient s'imputer en investissement. Mais à périmètre constant, si vous neutralisez cette nouvelle dotation liée à la fin de l'apprentissage, nos recettes seraient en baisse de 10 % pour s'établir à 170.8 M€. Les mesures que nous avons portées en faveur des entreprises,

notamment le gel du recouvrement des échéances d'avances remboursables, expliquent quant à elles une baisse d'environ 9 M€ sur ce poste.

Pour regarder en détail nos ratios financiers qui sont fragilisés par cette crise mais qui demeurent soutenables - et je pense que c'est avec cette idée qu'il faut que l'on démarre cette mandature -, on remarque une baisse importante de notre épargne en raison des effets exposés précédemment. Notre épargne brute connaît en 2020 une nette dégradation de près de 31 %, soit un peu plus de 147 M€, pour atteindre fin 2020 les 330.9 M€ d'épargne brute, ce qui représente un taux d'épargne brute de 14.7 %. Cette dégradation résulte essentiellement de la crise, qui représente à elle seule une baisse de l'épargne de plus de 140 M€. Il y a plus de 100 M€ qui sont directement imputables à la crise, le reste étant la suppression de la taxe « apprentissage ». Si vous neutralisez l'impact de la crise, on aurait aujourd'hui, fin 2020, un taux d'épargne brute de 20.1 %, ce qui correspond à l'objectif que l'on s'était fixé d'avoir chaque année des taux oscillant entre 19 et 20 %.

On note également, malheureusement, une hausse conjoncturelle de notre endettement puisque sur l'année 2020, nous avons dû réaliser 456 M€ d'emprunt d'équilibre et donc notre encours de dette a augmenté de 15.2 points pour s'établir, fin 2020, à 2.424 milliards d'euros. Notre capacité de désendettement est passée de 4.4 années fin 2019 à 7.3 années. Je précise que cette dégradation résulte principalement de la crise et si l'on neutralise les effets de la crise sur nos recettes et nos dépenses, l'emprunt d'équilibre qui se montait à 456 M€ ne s'élèverait qu'à 246 M€ et notre capacité de désendettement fin 2020, sans la crise, serait de 4.75 années. Autrement dit, la crise COVID-19 représente à elle seule 46 % de notre besoin d'emprunt et 92 % de la dégradation de notre capacité d'autofinancement. Cela nous permet de considérer que nos fondamentaux restent solides et que cette dégradation conjoncturelle est soutenable par notre Collectivité.

Pour conclure, 2 slides pour replacer ce Compte Administratif qui est le dernier de la mandature qui s'achève dans la perspective de cette nouvelle mandature. Concernant la répartition des dépenses depuis le CA 2016, elles ont été totalement tournées vers l'action, comme vous le voyez sur ces 2 diagrammes, puisque 91 % de nos dépenses sont des dépenses d'intervention vers nos domaines prioritaires d'intervention. Vous retrouvez la même répartition que celle que j'évoquais précédemment sur ce CA 2020 avec comme premier poste la jeunesse, l'éducation, le soutien aux entreprises, les infrastructures.

Concernant l'endettement et pour conclure, je m'arrêterai sur les 2 graphiques qui montrent le poids de cet endettement et notamment de la crise de la COVID-19 sur cet encours de dette : 2.4 milliards d'euros fin 2020. Il a augmenté sur la mandature de 0.9 milliards d'euros. Pour vous dire comment s'est répartie l'utilisation que l'on a faite de ces 0.9

milliards d'euros de nouvelles dettes que nous avons contractées sur la précédente mandature, l'essentiel de celles-ci a été consacré au financement de nos investissements (58 %), mais vous voyez aussi sur le diagramme de droite l'impact immédiat à la fois de la crise et le financement des passifs liés à la fusion que nous avons eue à gérer en début de mandature, qui représentent respectivement 24 % et 18 % de cette nouvelle dette.

Pour autant, je pense que l'on peut dire que grâce à la rigueur de gestion opérée depuis la fusion et notamment la maîtrise forte qui n'a pas toujours été aisée de nos dépenses de fonctionnement au bénéfice de l'investissement, la situation demeure saine et a permis à notre Collectivité d'absorber ce choc sur ses ressources, tout en agissant comme un bouclier face à la crise pour un grand nombre de néo-aquitains, d'associations, d'entreprises. Nos fondamentaux restent solides, j'en veux pour preuve la notation que nous a donné l'Agence de notation Moody's qui note notre Collectivité régulièrement et qui, fin 2020, nous a redonné la note AA3 qui est excellente. Nous y reviendrons plus longuement lors du débat sur les Orientations Budgétaires, mais ce Compte Administratif doit nous permettre de poursuivre l'objectif dans les années à venir de mettre en place les politiques ambitieuses que vous avez évoquées, Président, dans votre discours lors de la séance plénière d'installation, notamment de développer des politiques ambitieuses en matière de lutte contre le réchauffement climatique et pour les transitions, tout en améliorant notre épargne et en retrouvant un ratio de désendettement inférieur à 7 années dès les exercices budgétaires à venir.

Voilà, Président, chers collègues, ce que je pouvais vous dire sur ce CA qui marque le début de cette mandature ou la fin de la précédente.

M. LE PRESIDENT. - Merci Sandrine. Une observation du CESER - puisque je pense que vous n'avez pas manqué de lire l'avis du CESER, qui est intéressant - qui note un point que j'avais évoqué ici-même à diverses reprises, qui est la dépendance de plus en plus importante des Régions et des autres Collectivités à l'égard des dotations de l'État. Donc une incertitude, puisqu'il y a eu beaucoup de régulation, sur le Budget des Collectivités locales, comme si la volonté de contenir l'autonomie budgétaire des Collectivités locales s'amplifiait. Je suis un peu inquiet à l'égard de cette évolution, comme celle, d'ailleurs, de nous transférer des compétences - je pense à la réhabilitation des petites lignes ferroviaires et j'ai eu, là aussi, l'occasion de le dire au Premier Ministre - sans ressources nouvelles. C'est toute la philosophie et l'avancée de la décentralisation qui est mise en cause pour des raisons budgétaires.

Qui souhaite intervenir sur ce Compte Administratif ?

M. GAMACHE. - Monsieur le Président, chers collègues, je serai assez bref puisqu'il s'agit pour nous de se prononcer, concernant le Compte Administratif, sur un document essentiellement technique, qui certifie la bonne application du Budget et que nous avons voté. Il n'y a pas d'élément remettant en cause la sincérité ou indiquant un dysfonctionnement quelconque.

Mon intervention va également valoir pour le rapport d'activités donc pour faire d'une pierre, deux coups, je dirai simplement que nous validons ces documents qui nous renvoient au mandat précédent, époque où nous étions dans la majorité. Nous avons donc un bilan en partage.

Aussi et pour revenir au Compte Administratif, nous nous félicitons - tel que nous l'avions fait lors du précédent CA du 3 juillet 2020 - des éléments retracés dans celui-ci : un haut niveau d'investissement, un taux de réalisation qui s'améliore encore et atteint un niveau très acceptable (plus de 94 %), des ratios globalement bons ou qui, pour l'endettement notamment, trouvent dans leur dégradation du passage de 4.3 à plus de 7 ans des explications liées à la crise sanitaire. Toutefois, - et c'est un grand « toutefois » que nous exprimons ou plutôt ré-exprimons - Léonore MONCOND'HUY l'évoquait pour notre groupe le 16 décembre 2019 lors de ce Budget 2020 : « de manière générale, un Budget qui ne représente pas le sursaut attendu pour répondre à l'urgence. Si nous avons 20 ans devant nous, ce serait parfait. Or, l'année 2020 va être cruciale pour faire face aux enjeux. » Preuve en est que Léonore et le groupe Écologiste mesuraient déjà, avant crise, les perspectives qui nous attendent dans le monde nouveau qui s'avance devant nous.

Nous énoncions à nouveau ces perspectives lors du débat d'Orientations Budgétaires 2021 et du vote du Budget avec une réponse très optimiste que vous apportiez à des incertitudes. Vous noterez, au-delà des points relevés tout à l'heure par Nicolas THIERRY sur les catastrophes dites « naturelles » qui s'enchaînent à cause du dérèglement climatique, du contrecoup économique à la crise sanitaire qui pointera le bout de son nez en 2022, que 2021 voit sa croissance freinée par des problèmes d'approvisionnement, dommage collatéral de la crise sanitaire et de la mondialisation qui en porte les fruits. L'année 2020 était exceptionnelle. L'année 2021 lui ressemble grandement, si ce n'est en pire. Pouvons-nous croire que les suivantes seront d'un autre ordre ? Gageons que le Budget 2021, qui présentait la COVID-19 comme facteur de dégradation conjoncturelle des recettes et de certains indicateurs, notamment le désendettement, avec des scénarios de sortie de crise optimistes, ne soit meilleure référence dans le domaine et que le prochain Budget que vous nous proposerez ne soit pas assis sur une mauvaise approche du risque, mais empreint d'une vision de gestion de l'incertitude en même temps qu'il nous projettera sur un format encore plus Néo Terra.

Je vous remercie.

M. FLORIAN. - Monsieur le Président, chers collègues, je vais vous épargner une litanie de chiffres. Cela a été dit, c'est une page qui se tourne, c'est un nouveau mandat qui est devant nous et je pense d'ailleurs que l'essentiel des discussions que nous devons avoir porteront sur les Orientations Budgétaires et pourquoi pas avant s'il y a un Budget Supplémentaire ou une Décision Modificative.

Je suis tenté de vous commenter ce CA en 3 points. D'abord, ce qui relèverait d'un état des lieux et c'est le sens de la présentation faite par notre nouvelle vice-Présidente en charge des finances. On voit bien l'impact de la crise sanitaire, cela a été détaillé, même si l'on pourrait atteindre quelques éléments complémentaires puisque le CA porte sur l'année 2020, or, on sait tous que l'impact financier et la crise sanitaire se sont prolongés - on est toujours dedans - début 2021. Et je pense que le moment venu, en fin d'année pourquoi pas, on pourrait avoir un véritable diagnostic de ce qu'aura coûté véritablement cette crise sanitaire sur les finances régionales.

Deuxième point lorsque l'on parle d'état des lieux, c'est de voir et mesurer combien l'héritage de la fusion, en tout cas d'une ancienne entité administrative, pèse lourd dans nos finances. Je ne reviendrai pas sur le débat que nous avons eu dans cet hémicycle en 2015 au moment de la fusion des 3 anciennes Régions, mais on voit encore que l'on se traîne ce boulet financier de la gestion passée en Poitou-Charentes.

Troisième élément dans cet état des lieux, c'est de conforter ce qui a été dit à un moment ou un autre et qui sera dit, l'idée que nos Collectivités, la Région en tout cas, perdent petit à petit - là-dessus, il y a une véritable continuité républicaine - en autonomie fiscale et financière. C'est aussi un facteur d'aggravation de nos marges de manœuvre et capacités financières.

Quatrième élément dans cet état des lieux, c'est de mesurer combien le poids des frais de fonctionnement de la gestion de la Collectivité dans sa vie normale pèse et que l'on a - cela a été précisé sur l'année budgétaire 2020, mais c'est vrai depuis quelques années - à subir cet effet ciseau avec des recettes qui baissent et des dépenses de fonctionnement et de personnel notamment qui augmentent.

On est donc sur un état des lieux exhaustif, sincère et transparent, qui nous permet d'avoir une véritable lisibilité sur les politiques publiques à venir et ce qui pourrait être mis en œuvre.

Au-delà de cet état des lieux, cela nous permet de dresser un diagnostic. Ici, comme ailleurs, nous sommes face à de vraies difficultés structurelles dans la façon dont nous

devons assumer, d'une part, nos politiques publiques telles qu'elles sont dans la déclinaison de nos compétences, mais nous devons également assumer des politiques publiques qui nous sont soit transférées, soit imposées. Et c'est une véritable difficulté structurelle avec ce qui relève d'un effet ciseau : des dépenses qui augmentent et des recettes qui se contractent. Se pose la question de savoir si, à terme, nous ne devrions pas appeler de nos vœux - certains le feront nécessairement - à un nouvel acte de décentralisation, pourquoi pas un acte 3, qui préciserait enfin quels seraient les domaines d'intervention des uns et des autres et quels sont les moyens financiers transférés avec ces compétences nouvelles ou transférées.

Deuxième sous-point du diagnostic, des difficultés conjoncturelles qui vont s'éterniser. La question est de savoir quelles sont les capacités que nous pourrions déployer pour, de nouveau, contenir les effets négatifs de cette crise sanitaire. On ne voit pas encore le bout du tunnel, j'entends, ici ou là, des prises de position plutôt optimistes du Gouvernement sur une reprise qui serait là, mais à chaque fois que l'on nous annonce une reprise, quelques jours après, on nous explique que les conditions sanitaires vont nous imposer de nouvelles restrictions qui auront nécessairement un impact sur nos finances publiques et plus précisément, celles des Collectivités.

Troisième point, des inquiétudes qui doivent nous amener à une réaction immédiate et à plus moyen et long terme. J'ai bien compris, comme beaucoup, que la notion de « quoi qu'il en coûte » était aujourd'hui une ligne à défendre, mais il n'en demeure pas moins qu'à un moment ou un autre, il faudra bien prendre conscience que nous ne pourrions pas dépenser sans compter et que nous serons rattrapés par tout cela.

Nous avons des ratios qui se dégradent, l'aléa des nouveaux transferts à venir et il y a cette question de sortie de crise. Je pense qu'au-delà d'une lecture très comptable des choses, lorsque l'on parle de ratios qui se dégradent, on doit aussi faire preuve de volontarisme politique et avoir une vraie logique financière. Sur quoi peut-elle reposer ? Les semaines et mois qui vont venir vont nous l'imposer. D'abord, quelles sont les mesures que l'on serait capable de mettre en œuvre au moment des futurs Budgets sur l'action prioritaire que l'on doit mettre à l'activité. Tel que précisé tout à l'heure, notre principale recette fiscale aujourd'hui est assise sur la TVA, donc plus il y a d'activité, plus on aura de recettes entrantes. Toute la priorité de nos politiques publiques et financières doit porter sur l'accompagnement de l'activité économique et de la consommation de nos concitoyens.

Le deuxième point, - et on ne pourra pas y couper cette fois-ci - c'est quels sont les plans de réduction drastique de nos frais de fonctionnement ? Je pense notamment aux frais de personnel. Certes, l'investissement a augmenté mais au prix d'un endettement qui se

détérioré. Je ne suis pas parmi ceux qui annoncent la catastrophe sur un ratio de désendettement qui gagnerait en années, mais il faut que l'on préserve notre autofinancement, l'épargne brute, et le seul moyen au-delà d'augmenter nos recettes est aussi d'avoir la capacité de baisser nos dépenses. On fera des propositions le moment venu, j'espère qu'elles seront collégiales, afin d'avoir un véritable plan de réduction et d'économie sur nos dépenses de fonctionnement.

Nous voterons contre ce CA, d'une part, par cohérence intellectuelle parce qu'un certain nombre d'entre nous a voté contre les Budgets qu'il recense et par ailleurs, on ne va pas jouer sur les mots, nous attendrons de voir quelles seront les Orientations Budgétaires et la proposition de Budget pour voir notre position.

M. LE PRESIDENT. - Nicolas, je le rappelle à chaque séance, je ne sais pas si lorsque vous étiez maire de Bordeaux, l'opposition votait contre le CA.

M. FLORIAN. - Oui.

M. LE PRESIDENT. - C'est une erreur.

M. FLORIAN. - Il fallait lui dire avant.

M. LE PRESIDENT. - Je vous le dis aujourd'hui. On ne vote pas contre un CA sauf s'il est insincère, et il a été validé par le Payeur Régional. Il est stupide de voter contre un CA.

M. COLOMBIER. - C'est nouveau, cela vient de sortir !

M. LE PRESIDENT. - Non, je l'ai répété plusieurs fois.

Deuxièmement, il n'y a pas de dérive des frais de fonctionnement interne de la « maison ». Tout cela est parfaitement maintenu. Je vous alerte, on ne peut pas à la fois, sur les bancs de cette Assemblée, remercier le personnel de la Région et lui dire : « on va vous serrer la vis ». Il y a 9 000 emplois au moins autour de la Région.

Troisièmement - si vous me permettez d'être un peu sardonique -, vous aviez proposé pendant la campagne de créer des Maisons de la Région dans tous les départements en doublant ou triplant les personnels donc j'avoue qu'en matière de tenue des frais de fonctionnement, cela aurait donné lieu à une belle explosion.

Mme RECHAGNEUX. - Monsieur le Président, mes chers collègues, ce qui nous frappe dans ce CA 2020 est, une fois encore, le poids énorme de la dépense publique qui atteint 2 890 M€, soit une nouvelle hausse de 2.1 % par rapport au CA 2019, qui était lui-même déjà en hausse par rapport à l'exercice 2018. Vous justifiez cette augmentation par les mesures d'urgence prises pour faire face à la crise, qui ont entraîné près de 129 M€ de dépenses imprévues au Budget Primitif 2020. Certes, nous vous ferons pas l'injure de vous

reprocher la forte hausse des dépenses d'investissement sur l'année 2020, mais permettez-nous de contester fermement le poids excessif des dépenses de fonctionnement, qui constituent tout de même les deux tiers de nos dépenses. Lors du vote du CA 2019, nous dénoncions déjà leur hausse de 3.5 % par rapport à 2018.

Pour le CA 2020, si l'on neutralise l'impact de la baisse des dépenses due à la suppression de la compétence « apprentissage », nos dépenses de fonctionnement sont à nouveau en hausse de 3 %. Dans ce CA, comme dans le précédent et dans tous les Budgets Primitifs qui nous ont été présentés, vous montrez votre incapacité totale à faire des économies et à gérer convenablement l'argent public. Or, contrairement à certains, nous n'avons pas la mémoire courte. On se souvient parfaitement de la promesse d'économies de fonctionnement faite en 2015 par les Socialistes et qui auraient dû découler de la fusion des Régions. Un mandat plus tard, la vérité a éclaté : une hausse considérable et continue de nos dépenses de fonctionnement depuis 6 ans et notamment, des charges de personnel.

Les nouvelles Régions sont à la fois un échec politique majeur - et l'abstention massive l'a prouvé - et un gouffre financier pour le contribuable. Votre frénésie dépensière en 2020, tellement typique des Socialistes qui dilapident l'argent du contribuable, cache mal certaines visées électoralistes à la veille des élections Régionales, notamment en gavant d'argent public certaines associations politisées. Certes, il fallait aider nos entreprises face à la crise, mais une bonne gestion financière est aussi savoir adapter nos dépenses à nos recettes régionales et à la situation économique de notre pays.

La politique menée par votre majorité conduit à une dégradation très préoccupante de nos ratios financiers. Notre endettement explose littéralement pour atteindre 2 424 M€, soit 108 % de notre Budget régional, faisant passer ainsi notre capacité de désendettement de 4.4 à 7.3 années en 2020. Vous avez beau jeu de mettre en cause la crise alors que notre dette avait déjà augmenté de plus de 550 M€ entre 2015 et 2019, bien avant ce nouvel emprunt de 456 M€ pour 2020. En réalité, cette crise est l'excuse parfaite pour cacher vos échecs. Notre épargne brute, indicateur par excellence d'une bonne ou d'une mauvaise gestion financière d'une Collectivité, part totalement à la dérive. Elle n'est plus que de 331 M€ en 2020 contre 478 M€ en 2019. Tous nos indicateurs financiers virent donc au rouge. L'autosatisfaction dont vous faites preuve dans le CA est totalement aberrante.

En ce qui concerne le chapitre « culture », plus de 64 M€ ont été dépensés en 2020 pour des activités culturelles et artistiques. Activités culturelles qui ont pu, quelquefois, nous faire rire, mais d'un rire jaune, dépités de voir dans quelles absurdités l'argent des néo-aquitains pouvait être dépensé. Ce n'est pas de la culture pour tous que vous nous avez proposée, mais de la culture pour quelques-uns, pour ceux qui ne voient de l'art que dans la

destruction et la vulgarité. Nous vous avons rappelé tout au long du mandat précédent notre vision diamétralement opposée à la vôtre de l'art et de la culture et continuerons à le faire.

Alors que nous étions en pleine crise sanitaire et à la veille d'une crise économique majeure, la part d'investissement du pilier « transition énergétique et écologique » a connu une augmentation de plus de 8 M€, soit près de 20 %. La crise sanitaire a donc été un prétexte parfait pour imposer votre agenda politique et idéologique à la veille des élections Régionales. Votre « Green New Deal » n'est que le nom pompeux de l'écologie punitive que vous souhaitez mettre en place, à l'image des éoliennes qui défigurent nos paysages, qui sont prévues dans le SRADDET et qui sont toujours installées dans la ruralité et non dans les grandes métropoles qui sont pourtant si promptes à les défendre. Vos lubies écologistes nous ont coûté cher, mais nous espérons, maintenant que vous êtes débarrassé du poids de vos ex-alliés Verts, que vous reviendrez à la raison et que vous réadapterez ce Budget en prenant en compte notre surendettement et la crise économique qui menace le pays.

Le Budget de la coopération internationale est resté constant, mais nous souhaitons rappeler que nous sommes fermement opposés à cette coopération, qui n'en est pas vraiment une, mais qui s'apparente plutôt à une fausse philanthropie, teintée quelquefois de néocolonialisme et qui coûte très cher au contribuable. Nous vous l'avons rappelé plusieurs fois, la coopération internationale devrait être exercée au niveau de l'État.

Le coût du fonctionnement du CESER est resté, lui aussi, très élevé et nous le déplorons encore une fois.

Le Budget de l'ESS, quant à lui, a augmenté d'1.75 M€ alors que cette économie parallèle crée, à notre sens, une concurrence déloyale avec les entreprises traditionnelles. À cette économie biberonnée aux subventions publiques, nous préférons l'économie réelle, celle qui crée de l'emploi, malgré les charges énormes auxquelles les entreprises sont soumises.

En conclusion, nous sommes inquiets, voire même très inquiets, car nous avons vu juste. Depuis 2015, nous dénonçons votre politique et vous donnons des pistes d'économies que vous persistez à ne pas suivre. Nous voterons contre ce CA qui n'est rien d'autre qu'un auto-satisfecit déplacé.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. BACHE. - Monsieur le Président, chers collègues, nous voyons bien que le Budget 2020 a été fortement impacté par la crise liée à la COVID-19. La Région, comme d'autres Collectivités, a dû à la fois faire face aux carences de l'État et a été à l'initiative de prises de

décisions pour immédiatement répondre aux urgences. Les populations, les territoires, les Collectivités ont pu apprécier ces engagements.

Malgré cela, les divers ratios attestent d'un certain volontarisme de la Région. Les décisions et orientations prises lors du vote du Budget n'ont pas été remises en cause. Nous voulons le signaler. C'est aussi ce qui explique une confiance renouvelée des néo-aquitain(e)s. Si nous voulons être optimistes, je crois que nous devons avoir aussi cette volonté. Nous voulons aussi être porteurs, au moment du vote de ce CA, d'exigences et de propositions.

Beaucoup se sont ou vont s'exprimer sur la dette, qui se dégrade et déjà des objectifs de revenir très vite à 4 années de remboursement. Cette sagesse - si sagesse il y a - ne doit pas remettre en cause les engagements qui sont les nôtres et que nous avons portés ces derniers mois, notamment lors de la campagne électorale. Il y aura, quelle que soit la situation, à porter une politique qui répondra aux exigences du moment. Vous l'aurez compris, la réduction de la dette à tous crins ne doit pas être le centre de nos priorités et préoccupations. Et si, à n'en pas douter, l'État va vouloir faire payer au prix fort la crise aux Collectivités, nous voulons - ce sera l'un de nos combats - que la Collectivité ne rogne ni sur son fonctionnement, ni sur ses investissements.

Le service public régional doit continuer à se développer et les futurs investissements doivent répondre à tous les besoins qui existent sur l'ensemble des territoires. Dans ce cadre, il est une question essentielle sur laquelle nous voulons revenir, c'est la question des ressources pour l'ensemble des Collectivités locales. Aujourd'hui, nous avons une Collectivité sous tutelle des décisions de l'État, sans aucune ressource dynamique. À l'heure où beaucoup disent « décentralisation, décentralisation », nous assistons à un mouvement inverse, qui est « concentration, toujours plus de déconcentration et toujours plus de pouvoir pour l'État ». Alors que la Collectivité s'engage - et c'est nécessaire pour pallier les carences de l'État -, c'est vrai sur les transports - vous l'avez dit -, c'est également vrai sur les aides à la personne et notamment ce que nous avons fait pour les jeunes, c'est vrai pour les aides attribuées aux structures, notamment à celles qui ont trait à la culture, donc il y a besoin de mener ce combat. C'est ce que nous allons faire durant cette mandature.

Il y a donc nécessité et urgence d'une véritable réforme fiscale juste et qui décide également de mettre à contribution des revenus qui échappent aujourd'hui à la solidarité nationale. Je pense notamment aux profits injustement acquis, notamment par les multinationales, à la fraude fiscale, sans oublier les paradis fiscaux.

Voilà ce que nous voulions vous dire sur ce CA que, bien évidemment, nous voterons par rapport aux engagements que nous avons pris.

M. LE PRESIDENT. - Merci Alain.

Il faut noter, pour les collègues nouveaux qui arrivent, que l'on nous a retiré une recette que nous avons obtenue lors du quinquennat précédent (la CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), qui était particulièrement dynamique en Nouvelle-Aquitaine puisque l'augmentation de nos recettes allait jusqu'à 8 %, pour la remplacer par la TVA, qui est également dynamique, mais beaucoup moins, de l'ordre de 3 %.

Mme DARRIEUSSECQ. - Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, mon intervention sera au nom de l'intergroupe et mon propos sur ce CA sera assez bref.

Ce CA clôt la précédente mandature et je ne peux m'empêcher de vous dire, Monsieur le Président, qu'il aurait été plus logique - vous le savez - de le présenter et le voter avant la fin de cette mandature, comme Pascale REQUENNA vous l'avait d'ailleurs demandé en son temps et que d'autres Régions l'ont fait, ce n'était pas un problème technique.

L'exercice budgétaire 2020 a été très particulier et nous vous concédons que la crise sanitaire qui a frappé notre pays a bien sûr eu des impacts parce que des besoins imprévus dans toutes les Collectivités et dans la nôtre également. Quelques chiffres marquants, la crise COVID-19 : 129 M€ de dépenses non prévues, 76 M€ de recettes en moins, un bon taux de réalisation des dépenses de fonctionnement (94.5 %), des dépenses d'investissement (86.19 %). Je mettrais un bémol sur les lignes « formation » où tant en investissement qu'en fonctionnement, les taux de réalisation ne sont pas extraordinaires. La crise COVID-19 y est peut-être pour quelque chose, mais il me semble me souvenir - ce sont des souvenirs très anciens - qu'elles étaient des lignes mal réalisées au moins lors des mandats que j'ai effectués dans cette Collectivité et il me faudra des explications. 841 M€ d'investissement, 139 M€ de plus que l'année précédente, dont 70 M€ pour les mesures COVID-19, un effort conséquent que l'on ne peut que saluer pour nos territoires. Une dégradation des chiffres, nous passons de 4.4 à 7.3 années de capacité de désendettement, une baisse de l'épargne brute de plus de 30 % et un endettement qui s'est aggravé de 320 M€.

En définitive, de bons chiffres de réalisations, une mobilisation pour faire face à la crise que l'on ne peut que saluer, mais une dégradation des ratios et une progression de l'endettement, soit une année particulière qui a fortement perturbé les comptes de la Collectivité.

Notre intergroupe s'abstiendra sur ce CA. Je suis d'accord avec vous pour dire que l'on ne vote pas contre un CA. Le groupe Modem et apparentés de la précédente mandature avait voté contre le Budget et donc nous nous abstiendrons. Bien entendu, nous vous donnons rendez-vous pour les Orientations Budgétaires et pour le Budget car c'est là que

l'enjeu de cette mandature va avoir lieu progressivement. Il nous faut d'abord continuer à gérer le présent - vous le savez -, et je crois que la crise n'est pas finie, pas pour tous, même si l'activité économique repart de façon particulièrement dynamique, certains secteurs sont encore en crise. Vous avez voté 243 M€ d'AP et AE pour cette crise COVID-19, ont été réalisés 129 M€ en 2020 donc nous avons là, j'imagine, les capacités à intervenir si nécessaire pour ceux qui en ont encore besoin dans les secteurs. Je rappelle qu'à ce jour, l'État a versé en Nouvelle-Aquitaine plus de 2.6 milliards d'euros au titre du fonds de garantie pour près de 100 000 entreprises, ce qui est considérable. Le chômage partiel a concerné 77 000 salariés. On peut même noter quasiment 10 milliards d'euros de prêts garantis, ce qui est un soutien tout à fait considérable. La Région a, dans son domaine, fait ce qu'il fallait, donc nous devons poursuivre.

Deuxième objectif, - partagé, je pense, par tous ici - c'est relancer. La relance a démarré grâce au plan de relance de l'État, grâce aux investissements des entreprises qui sont massifs et l'effort de relance a besoin de toutes les Collectivités et de la Région. Vous avez signé un accord de relance important avec l'État, vous avez également signé un démarrage de Contrat de Plan État-Région, les conventions de rénovation des dessertes ferroviaires fines sur 10 ans. Tout cela engage la Collectivité et l'État pratiquement à hauteur de 6 milliards d'euros, ce qui est considérable, avec une part à peu près équivalente au moins pour l'accord de relance et le CPER entre l'un et l'autre. Il faut que nous ayons les capacités à porter tout cela et nos ratios budgétaires et financiers doivent être regardés avec beaucoup d'attention pour nous donner cette possibilité d'atteindre ces objectifs et d'atteindre nos objectifs en matière de nouvelles mobilités, de croissance verte, de relocalisation de notre appareil productif et de recherche et d'innovation technologique.

L'Europe aussi est au rendez-vous dans cette Collectivité avec des fonds complémentaires à hauteur de 211 M€ dans le cadre du dispositif « REACT-EU ». Ces crédits nous aideront à agir en faveur du développement du numérique, de la santé, de l'emploi et bien d'autres actions. Nous serons particulièrement attentifs à ce qui nous sera proposé avec, d'un côté, cet engagement régional dans les accords de relance et CPER, de l'autre côté, dans tous les programmes européens et les programmes européens nouveaux qui se sont développés, et dans le domaine des capacités d'intervention de la Région avec des finances qui auront - je le souhaite, bien sûr - des ratios stabilisés pour les années à venir et qui nous permettront d'investir puisque l'investissement est essentiel dans cette Collectivité.

Quelles seront nos capacités financières ? Certains ont parlé de recettes, oui, je vois depuis de nombreuses années, une évolution permanente mais non stabilisée des recettes des Collectivités territoriales. Je ne peux que me réjouir que la CVAE ait disparu car elle

pénalisait les entreprises qui payaient des taxes, donc alléger les impositions des entreprises permet aussi aux entreprises d'investir plus massivement et donc d'embaucher et c'est la lutte contre le chômage qui est devant nous. La TVA est dynamique dans un pays en relance économique où la consommation sera dynamique donc nous regarderons tout cela avec vous avec attention, mais je ne suis pas très inquiète sur ce nouveau mode d'équilibre des finances et recettes de la Région.

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Président, sur ce CA.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame la Ministre.

Quelques précisions. Pourquoi ai-je été hostile à la suppression de la CVAE ? D'abord, parce qu'elle était un impôt qui a été modifié sous le quinquennat de Nicolas SARKOZY, non pas parce que c'était Nicolas SARKOZY, mais parce qu'il mettait un terme à la compétition sur les taux de taxe professionnelle entre les territoires - cela avait une vertu plutôt positive - et que cela développait de par les Collectivités locales, pour elles, un intérêt à agir pour l'emploi et le développement économique. Communes et intercommunalités reçoivent pour partie de la CVAE, mais cela peut être le cas globalement pour la Région. Une entreprise veut s'installer dans une commune, qui peut être liée à des activités pouvant être considérées par les riverains comme néfastes ou polluantes, je pense notamment à la valorisation des déchets, au tri collectif, etc. Si le maire de la commune ou le Président de l'Agglomération n'a pas un retour sur investissement, l'implantation est barrée. Le risque est que demain, on n'ait plus d'installation de nouvelles activités, fussent-elles liées à la transition énergétique, écologique et autre. Je trouve cela assez maladroit.

Deuxièmement, on a bien analysé ici le rapport entre la France et l'Allemagne sur la fiscalité des entreprises. Je rappelle que ce texte a été porté au départ par le MEDEF et à l'intérieur du MEDEF, par l'UIMM et les grandes entreprises. Bercy a récupéré le texte du MEDEF, comme d'ailleurs il avait récupéré le texte du MEDEF sur la suppression de la compétence des Régions sur l'apprentissage. Je rappelle que cette compétence des Régions sur l'apprentissage faisait que les grandes entreprises irriguaient, ruisselaient sur les TPE sur le développement de l'apprentissage. Aujourd'hui, France Compétences est « sous l'eau », je crois que le déficit est de l'ordre de 3 milliards d'euros donc je ne sais pas comment ils vont gérer cela, parce que l'on a pris ipso facto - et que les pouvoirs publics d'État ne sont peut-être pas assez compétents - l'influence du MEDEF.

La stratégie industrielle que nous avons mise en place s'appelle la « transition », l'« Usine du futur », qui montre que le bien-être au travail fait bondir la productivité d'une entreprise de 50 %. Je me permets de dire que votre serviteur y a joué un petit rôle.

Sur la formation, oui, ces 2 années ont entraîné des difficultés pour l'accueil des stagiaires. Je rappelle qu'il y a eu 2 mois de fermeture et d'arrêt complet et que les déplacements étaient souvent limités par les contraintes. Ce que j'ai évoqué au Premier Ministre et à Élisabeth BORNE vendredi, avec l'augmentation dans le cadre des Contrats d'Objectifs et de Moyens que l'on a avec le Ministère du Travail, les organismes de formation ont des difficultés à accueillir tous les stagiaires. Nous avons mis en place, il y a 2 ans, des habilitations de service public pour permettre d'accompagner ces organismes de formation. Vous savez que l'on a une relation privilégiée avec l'AFPA notamment, et il faut que l'on réoriente une partie des crédits du PIC (Plan d'Investissement dans les Compétences) vers de l'investissement, ce que nous avons fait, pour accueillir, y compris en stage immersif, que ce soit des apprentis ou des stagiaires.

Sur le plan du rebond, là aussi j'ai eu l'occasion - et le Premier Ministre l'a bien compris, je pense - de noter, un jour, lors des appels à projets du Ministère de l'économie, qu'il ne retenait qu'1 à 2 dossiers sur 10 de projets d'investissement des entreprises. Quid des autres. Le Budget de la Région ne va pas pouvoir le faire, même avec les crédits « REACT-EU » parce qu'ils sont plus restrictifs que les crédits FEDER précédents. Donc oui, l'Europe est au rendez-vous, magnifiquement. Je rappelle que l'Europe a versé ou va verser à la France 40 milliards d'euros. Supposons que les Régions qui ont cette compétence aient 3 ou 4 milliards d'euros, j'aimerais savoir où vont les autres moyens, avec un vrai risque - vous pouvez d'ailleurs nous aider à le régler - qu'une partie de ces crédits européens de l'État vont aller dans les DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), les fameuses dotations que reçoivent le corps préfectoral et les sous-Préfets. Et supposons - le diable est dans le détail - qu'il y ait une intervention de ces DSIL des Collectivités abondée par l'Europe et que nous soyons appelés à intervenir avec les crédits européens, le dossier sera par terre car c'est illégal. Le manque de clarté de l'accompagnement de l'Europe à la sortie de crise est mortifère.

Voilà les précisions que je voulais apporter.

M. PLEZ. - Merci Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs, le 2 juillet, nous étions réunis dans cette enceinte pour une séance plénière d'installation du Conseil Régional nouvellement élu et nous sommes aujourd'hui réunis pour une journée placée sous le signe de sa mise en fonctionnement, mais pas seulement. Pour parler de sa mise en fonctionnement, il nous faut des personnels et nous savons tous les efforts déployés par l'ensemble des personnels de notre Collectivité pour nous permettre ces débats et leur tenue dans les meilleures conditions. Je voudrais donc commencer, Monsieur le Président, par les en remercier.

Outre quelques délibérations techniques, notre séance de ce jour est pleinement tournée vers le CA et le rapport d'activités et j'interviendrai sur ces 2 délibérations car les 2 se lisent ensemble. Elles parlent ensemble d'argent public, de service public et d'action publique. C'est une très bonne chose de commencer une mandature par un débat sur ces documents car ils sont l'écriture sincère - cela a été dit et nous votons là-dessus - et la photographie objective de l'action régionale passée. C'est une base depuis laquelle nous pouvons et allons-nous projeter, d'une part, et d'autre part, c'est une forme de bilan de la mandature passée et notamment de l'année écoulée qui sonne le top départ d'un chapitre à écrire. Nous le savons tous, avant d'engager des actions et des préconisations, la bonne méthode propose toujours un temps préalable de diagnostic, notamment un diagnostic partagé et ces documents peuvent servir à cela.

Sur le CA, commencer de nouveau par des remerciements adressés aux services pour la qualité du document transmis- ce qui n'est jamais chose aisée -, mais également des remerciements doublés et des félicitations à Sandrine DERVILLE, nouvelle vice-Présidente aux finances, pour la clarté de son exposé. Nouvelle grande argentièrre, ce n'est pas un exercice facile.

Ce CA est bon et le bilan d'activités l'est aussi. Ils sont d'abord sans surprise tant les effets de la crise en matière de baisse de recettes et de hausse d'investissements ou de dépenses exceptionnelles de fonctionnement ont modifié, modifient et modifieront encore les stratégies budgétaires de toutes les Collectivités de France et de Navarre. Un endettement à la hausse, une capacité d'autofinancement à la baisse et des dépenses de fonctionnement qui augmentent. C'est sans surprise donc, parce que c'est partout pareil, mais lorsque l'on se compare, Monsieur le Président, on se rassure.

C'est en effet un CA et un bilan d'activités sans surprise à ces égards, mais c'est un arrêt sur image de la relative bonne santé financière de la Région avec des dépenses d'investissement à leur taux le plus élevé et un très volontaire investissement dans le monde économique pour préparer la sortie de la crise actuelle et c'est fait de façon solidaire. Ces dépenses exceptionnelles, ces plans de relance, qui, par les chiffres, soulignent toute l'importance, la qualité et le volume de l'action régionale en temps normal comme en temps de crise, nous montrent à tous - et à moi particulièrement, nouvel élu - que si ces efforts ont été rendus possibles et déployés si fortement, s'ils sont « soutenables » - pour reprendre les propos de notre vice-Présidente -, c'est qu'ils prenaient appui et élan sur des comptes déjà bien gérés et nous avons des organismes extérieurs indépendants pour nous le dire.

Sans surprise, ces documents sans véritable problème non plus, mais attention à la dette qui a considérablement augmenté, « comme partout ailleurs » me direz-vous, dans un

contexte de record national de la dette. Mais attention car pour effacer cet effet de la crise sanitaire sur nos finances publiques en quelques années tel que proposé, cela entend déjà - et je les entends déjà - des débats et choix difficiles dans le financement de nos politiques publiques lors des prochains débats d'orientations budgétaires, des choix sur nos priorités très certainement, car on ne pourra pas tout faire en même temps, et des choix sur la stratégie budgétaire à mettre en place. Nous nous attendons à des débats et choix difficiles, Monsieur le Président, dans le cadre constitutionnel et législatif qui ne laisse pas les exécutifs locaux exprimer tous leurs talents, toute leur expertise, alors que la crise a montré à quel point les services publics locaux de proximité ont été bienveillants et utiles pour gérer la crise. Et il est demandé toujours plus aux Collectivités, aux exécutifs locaux, en diminuant dans un même temps toujours plus leur autonomie fiscale.

Autrement dit, nous pourrions débattre ici des heures, des jours, des mois ou des années, si nous n'avons pas un vrai acte de décentralisation avec des Régions qui gèrent et décident au contact des territoires, des acteurs et des EPCI, nous risquons de ne pas avoir les moyens, ni de nos ambitions, ni de nos grandes responsabilités sur la construction de notre monde en transitions, toutes plus urgemment vitales les unes que les autres.

Ce CA et le rapport d'activités doivent nous interroger pour demain, mais la plus grande difficulté pour demain est son incertitude : incertitude fiscale, sanitaire et économique. En revanche, ce que l'on voit immédiatement, ce sont les effets du dérèglement climatique et ceux de la crise sanitaire. Sur ces 2 aspects, Monsieur le Président, nous voulons prendre dates et les rapprocher par un prisme commun : la santé. Le développement d'une société du *care*, du « prendre soin du vivant », et face à la COVID-19 et aux crises sanitaires, face aux anti-vax et autres conspirationnistes, la Région Nouvelle-Aquitaine doit anticiper et préparer l'avenir avec One Health et Néo Terra.

En toute chose malheur est bon, chers collègues, je voudrais terminer par une note d'optimisme car la crise sanitaire doit nous amener à se réinventer. La contrainte rend inventif. Monsieur le Président, vous aimez évoquer le futur et le groupe PRG-le Centre Gauche prend date avec vous pour accélérer les transitions, construire le monde de demain parce que demain, c'est maintenant.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Mme PINVILLE. - Je vais aller très vite car je me suis exprimée tout à l'heure. Les fondamentaux budgétaires sont restés solides avec une maîtrise budgétaire et des investissements en hausse qui ont permis de répondre aux attentes et besoins des acteurs du territoire. Je veux saluer Andréa BROUILLE pour tout le travail qu'elle a mené et souhaiter bon courage à Sandrine DERVILLE.

Nous voterons, bien évidemment, ce CA.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT. - Vous vous êtes déjà exprimés.

M. COLOMBIER. - Une explication de vote, elle est de droit, très courte.

Une première remarque : vous mêlez dans un même vote le CA et le Compte de gestion. Il en est de même pour les Budgets annexes. Je rappelle que ce sont 2 Comptes totalement différents.

M. LE PRESIDENT. - Mais on votera séparément. On le fait à chaque fois.

M. COLOMBIER. - Cher Président, je peux tout de même m'exprimer et en effet, vous demandez dans ce cas-là de dégroupier car je rappelle à nos nouveaux collègues qu'un Compte de gestion est une photo purement comptable pour voir si les chiffres sont justes. Donc je vous remercie d'accéder à cette demande.

J'ai été très étonné d'entendre votre réflexion - même si elle n'est pas nouvelle - de dire que l'on ne peut pas s'opposer à un CA. Si l'on vous suit, on se demande même pourquoi on le met au vote, ou on le voterait tel une Chambre d'enregistrement.

Vous avez dit aussi que voter contre était voter contre l'action des personnels de la Région. Les personnels de Région sont de qualité...

M. LE PRESIDENT. - Vous refaites un discours que la Présidente du groupe a déjà fait.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, une explication de vote est de droit, j'en suis à 1 minute et j'irai à 1 minute et demie.

M. LE PRESIDENT. - Vous reprenez exactement les mêmes fonctionnements que le Front National et l'Extrême Droite.

M. COLOMBIER. - Mais arrêtez vos histoires, allons, Monsieur le Démocrate ! Je connais tout à fait vos méthodes. Le Front National n'existe plus, mais bien entendu, vous vous faites un plaisir de le rappeler.

Je suis le Règlement, je peux m'exprimer. Laissez aux oppositions le droit de s'exprimer. Je suis rapide, mais avec vos interruptions permanentes, on l'est un peu moins.

Le personnel, qui est de qualité dans cette Région, n'a rien à voir avec un vote positif ou négatif. Cela ne remet pas du tout en cause la qualité du personnel.

Je rappelle que si nous votons contre, c'est parce qu'un CA est la réalisation en grande partie du Budget Primitif. Pour une grande partie, nous sommes en parfait désaccord avec

nombre de vos choix budgétaires, qui débordent souvent de nos compétences. À partir de là, c'est en toute cohérence que nous voterons globalement contre le bilan de votre action pour 2020 et nous pouvons tout à fait voter contre un CA.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Oui, vous pouvez aussi dire que vous êtes pour les chèques Tourisme populaire alors que vous avez voté contre la dernière fois.

Mme DIAZ. - On avait demandé qu'ils soient dirigés prioritairement vers les familles françaises. Vous êtes toujours dans la caricature. On n'est pas contre la vaccination non plus, on n'est pas d'Extrême Droite, on n'est pas contre les chèques vacances, mais vous avez la mémoire à géométrie variable.

M. COLOMBIER. - Alain, tu n'as pas le monopole de la vérité...

M. COLOMBIER. - Surtout le parti Socialiste. Un peu d'humilité. Absolument, mes chers collègues.

M. LE PRESIDENT. - Il faudra que je me retire pour tous les votes. Je laisserai la présidence à la première vice-Présidente, Andréa BROUILLE. Dans un premier temps, on a à approuver les Comptes de gestion relatifs au Budget Principal et aux Budgets Annexes. Dans un deuxième temps, le vote des Comptes Administratifs. Sur les CA, sauf si l'Assemblée - comme on le faisait habituellement - en est d'accord, on peut voter sur la globalité, sinon, il va falloir passer tous les chapitres. Donc si l'Assemblée m'en donne acte, Andréa présentera tout à l'heure le vote global et non par chapitres.

Conformément aux textes, le Président Alain Rousset, quitte la séance pour le vote des Comptes Administratifs.

*Poursuite de la séance sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE,
Première Vice-présidente*

Mme BROUILLE. - Merci Président, chers collègues, nous allons soumettre à votre approbation les Comptes de gestion 2020 de la Région Nouvelle-Aquitaine. Pour le Compte de gestion Budget Principal, donnez-vous acte ?

Y a-t-il des « contre » ?

Des abstentions ?

On donne acte à l'unanimité.

Nous allons procéder au vote du Compte Administratif 2020 dans sa globalité, sur le Budget Principal.

Y a-t-il des « contre » ?

RN, LR.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui vote pour ?

Mme BROUILLE. - Compte Administratif adopté, je vous remercie.

N° 2a

Vote sur le «Compte Administratif 2020– Budget Principal »

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen

CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

ABSTENTION : Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; La République en Marche

Conformément aux textes, le Président Alain ROUSSET a participé au débat puis a quitté la séance pour les votes

Mme BROUILLE. - Le Compte de gestion 2020 sur le Budget Annexe ARI, y a-t-il des « contre » ?

Des abstentions ?

A l'unanimité, nous donnons acte.

Sur le Compte Administratif du Budget Annexe ARI, y a-t-il des « contre » ?

Des abstentions ?

Des « pour » ?

N° 2b

Vote sur le «Compte Administratif 2020– Budget annexe Agence régionale de l'Innovation »

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen

CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTION : Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; La République en Marche

Conformément aux textes, le Président Alain ROUSSET a participé au débat puis a quitté la séance pour les votes

Mme BROUILLE. - Sur le Compte de gestion 2020 Budget Annexe Régie cinéma, y a-t-il des « contre » ?

Des abstentions ?

On prend acte à l'unanimité.

Sur le Budget Annexe Régie cinéma, y a-t-il des « contre » ?

Des abstentions ?

Ce CA est adopté à la majorité.

Des « pour » ?

N° 2c

Vote sur le «Compte Administratif 2020– Budget annexe Régie Cinéma »

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen

CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTION : Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; La République en Marche

Conformément aux textes, le Président Alain ROUSSET a participé au débat puis a quitté la séance pour les votes

Mme BROUILLE. - Sur le Compte de gestion 2020 Budget Annexe Fonds européens, y a-t-il des « contre » ?

Des abstentions ?

Nous donnons acte à l'unanimité.

Sur le Budget Annexe Fonds européens, y a-t-il des « contre » ?

Mme DIAZ. - Une explication de vote.

Ces fonds européens ne sont pas de l'argent qui tombe du ciel. C'est avant tout l'argent des français, des contribuables français, et c'est la contribution de la France au Budget de l'Union Européenne. C'est seulement une petite part de cet argent qui nous revient via les fonds européens. Non seulement nous ne récupérons pas tout l'argent que nous donnons, mais on nous impose la manière dont on doit le distribuer. Cette perte de souveraineté nationale est d'autant plus dommageable qu'elle fait avancer le calendrier idéologique de l'UE, auquel nous nous opposons.

Nous déplorons, une fois de plus, dans ce CA, le faible montant des fonds européens qui nous est accordé et l'insuffisant taux de réalisation de ces opérations. Le taux de réalisation était déjà faible l'année dernière (à peine plus de 50 %), ce qui n'avait d'ailleurs pas manqué d'être souligné par le CESER, qui n'a même pas pris la peine, cette année, de mentionner le taux de réalisation encore plus faible puisqu'il dépasse péniblement les 40 % en section de fonctionnement et à peine plus en section d'investissement. La bureaucratie complexifie les demandes de subventions et finit par décourager ceux qui pourraient être éligibles à ces fonds.

Tout cela fait peser des risques de dégageement d'office de ces fonds structurels et engendre des charges de fonctionnement supplémentaires puisqu'il a fallu embaucher, il y a seulement quelques années, 31 personnes pour traiter la gestion des fonds FEADER. À l'occasion de la prochaine programmation 2021/2027, les choses ne vont pas aller en s'arrangeant. D'une part, les dotations en faveur de la Nouvelle-Aquitaine risquent de baisser et on ne peut plus parler de simplification administrative, bien qu'elle ait été promise en 2020 par Amélie De MONTCHALIN, Ministre de la transformation et de la fonction publique.

Nous voterons contre le CA.

Mme BROUILLE. - Merci Madame DIAZ, mais je vous rappelle que ce Budget Annexe des fonds européens n'est que celui de l'ex-Poitou-Charentes. Vous englobez tout.

Donc abstention sur ce CA ?

Pour le CA ?

N° 2d

Vote sur le «Compte Administratif 2020– Budget annexe Fonds Européens »

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen

CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTION : Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; La République en Marche

Conformément aux textes, le Président Alain ROUSSET a participé au débat puis a quitté la séance pour les votes

Mme BROUILLE. - À la majorité, je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Sur le Compte de gestion 2020 Budget Annexe SPL Production d'énergie photovoltaïque, y a-t-il des « contre » ?

Des abstentions ?

On donne acte à l'unanimité.

Je vous remercie mes chers collègues.

Pour le CA 2020 Budget Annexe SPL Production d'énergie photovoltaïque, y a-t-il des « contre » ?

Mme DIAZ. - Oui, avec explication de vote.

Mme BROUILLE. - Explication qui va durer 30 secondes, Madame DIAZ.

Mme DIAZ. - Pourquoi ?

Mme BROUILLE. - Ce ne sont pas des explications de vote que vous faites, ce sont des discours.

Mme DIAZ. - On a le droit d'intervenir.

Mme BROUILLE. - J'ai aussi le droit de mettre des règles.

Mme DIAZ. - La seule règle que je connaisse est le Règlement Intérieur.

Mme BROUILLE. - Je vous le demande, sinon, je serai obligée de vous couper.

Mme DIAZ. - Il faut toujours faire très vite et se dépêcher. On se demande pourquoi l'on se réunit puisque l'on connaît d'ores et déjà les positions de vote et les nominations puisqu'elles sont dites dans la presse avant même d'être entérinées par notre Assemblée.

Mme BROUILLE. - Ce n'est pas aller vite mais simplement être efficace.

Mme DIAZ. - Nous avons le droit de nous exprimer. Mon collègue, Michel DUFAY, va s'exprimer et il prendra les 4 minutes s'il en a besoin.

Mme BROUILLE. - Non, pas sur une explication de vote, je suis désolée, sinon, on le coupera.

Mme DIAZ. - C'est une intervention qui correspond à une délibération. Nous prenons notre droit.

Mme BROUILLE. - Non, vous n'avez pas le droit. Si ce n'est pas une explication de vote, je le couperai.

Mme DIAZ. - Quel article du Règlement Intérieur vous autorise à nous interdire de nous exprimer ?

Mme BROUILLE. - Excusez-moi de présider cette séance et de mettre en place des règles. Vous dépassez les bornes à chaque fois.

Mme BROUILLE. - D'autant que c'est un Budget Annexe en voie d'extinction, on ne va pas y passer 4 minutes.

Mme DIAZ. - Peut-être que cela ne vous intéresse pas, mais nous si. Des élus ont travaillé le dossier.

M. COLOMBIER. - Au nom de quoi empêchez-vous une intervention ?

Mme BROUILLE. - Votre temps de parole est parti. Allez-y, pour vous amuser, on n'a que cela à faire. On vous écoute.

Mme DIAZ. - Peut-être que vous n'avez que cela à faire mais nous travaillons sérieusement les dossiers.

Mme DIAZ. - Voulez-vous que l'on demande une suspension de séance ? Laissez-nous parler, on aurait déjà terminé si vous ne nous aviez pas interrompus.

Mme BROUILLE. - Laissez votre collègue parler.

M. COLOMBIER. - Laissez-nous parler sans « discutaitler » pendant des minutes et des minutes, c'est tout.

M. DUFAY. - Il a été déclaré le 14 décembre 2010 par le Président que le Gouvernement manquait de discernement en confondant pleinement les projets spéculatifs et les projets vertueux impulsés par la Région. Est-ce que les vertus d'un jour sont aussi celles de demain ?

Pour le projet de loi de finances (PLF) du 7 novembre 2020, il est prévu de pratiquer un effet rétroactif des modalités d'achat sur les contrats de plus de 250 kWh antérieurs à 2011. Y a-t-il un audit prévu de cet impact sur les projets vertueux concernés ? Avez-vous prévu de nous communiquer les résultats ?

Le Président a réagi le 1^{er} décembre 2020 dans *La Nouvelle République* pour indiquer que cette rétroactivité sur les contrats signés allait provoquer une perte de confiance des investisseurs, des banques et des exploitants. Ne devrait-il pas y avoir aussi une perte de confiance de la Région, donc du Président, qui se veut le leader du photovoltaïque ? Si tel était le cas, ne serait-il pas souhaitable d'avoir une révision de toutes nos AP et AE à la lumière de cette possibilité de renégociation unilatérale à tout moment de contrats signés ou à venir ? Cela n'a pas l'air d'être le cas et nous en sommes surpris car nous n'avons pas trouvé de révision de votre projet de 8.5 GW en 2030. Serez-vous sûrs que vos projets vertueux ne seront pas payés par les contribuables de la Nouvelle-Aquitaine compte tenu que vous avez amené le taux d'endettement de la Région proche de sa limite de 9 années ? En effet, sur 20 ou 30 ans, peut-il être envisagé une nouvelle baisse des conditions d'achat si le Gouvernement actuel et surtout celui du RN en 2022 remettait à l'ordre du jour un programme nucléaire offensif ? Nous serons bien sûr vigilants sur votre position sur le projet HORIZEO qui risque d'impacter douloureusement notre région.

Pour tout cela, nous voterons contre.

Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci.

Y a-t-il des abstentions ?

Des « pour » ?

N° 22

Vote sur le «Compte Administratif 2020– Budget annexe Service Public Local Production
Energie Photovoltaïque »

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen

CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTE A LA MAJORITE

ABSTENTION : Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; La République en Marche

Conformément aux textes, le Président Alain ROUSSET a participé au débat puis a quitté la séance pour les votes

Mme BROUILLE. - Adopté à la majorité. Je vous remercie.

03 - RAPPORT D'ACTIVITES 2020

Mme DERVILLE. - Je serai très brève puisque ce rapport d'activités doit se lire avec le CA. On a beaucoup parlé chiffres dans le CA, vous avez, dans le rapport d'activités, la traduction en termes de projets sur l'ensemble des projets portés par nos services en 2020. Je les remercie à nouveau pour ce document de très grande qualité.

Mme BROUILLE. - Avant de vous laisser la parole, Président, vous dire que les Comptes Administratif et de gestion ont été adoptés à la majorité.

*Retour du Président Alain ROUSSET
Poursuite de la séance sous sa présidence*

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame la première vice-Présidente.

L'Assemblée donne acte ?

Je vous remercie.

N° 3

sur le «Rapport d'activités 2020 »

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

04 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL : COMMISSIONS

M. LE PRESIDENT. - Le groupe RN souhaite qu'il y ait une réunion avec les Présidents de chaque groupe ?

Mme DIAZ. - Oui, pour les organismes extérieurs, pour l'attribution du 3^{ème} siège.

M. LE PRESIDENT. - Mais sur les Commissions...

Mme DIAZ. - On a déposé un amendement, envoyé jeudi.

M. LE PRESIDENT. - En dehors de cela, sur les Commissions - je me tourne vers François -, le problème est réglé ?

D'accord, je n'avais pas compris ce que l'on m'avait dit. Très bien.

Il y a un amendement du RN sur les Commissions : « Tout Conseiller Régional est membre d'une Commission. Il ne peut pas être membre de plusieurs Commissions. » La proposition du RN est qu'il peut être membre de plusieurs Commissions.

Mme DIAZ. - Oui, comme c'était le cas sous la mandature précédente.

M. LE PRESIDENT. - Oui, sauf que l'on a une application totalement démocratique, sinon, on ne va pas s'en sortir parce que si tout le monde court d'une Commission à l'autre... Et puis cela va modifier la composition politique de l'Assemblée.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, chers collègues, la mise en place des Commissions est une délibération quasiment mécanique, faisant partie de l'installation de la nouvelle Assemblée. Le groupe Centre et Indépendants votera pour, naturellement. Mais c'est pour nous le moment de poser un certain nombre de questions de fond. Parmi celles-ci, les Commissions du Conseil Régional ont-elles bien fonctionné dans le dernier mandat ? Et plus globalement, la démocratie représentative fonctionne-t-elle bien au Conseil Régional ?

Sur la première question, les membres sortants de notre groupe Centre et Indépendants répondent : « peut beaucoup mieux faire ». Les signes de fonctionnement sont là : Commissions réunies sans les documents de plénières - et il y a là un vrai progrès à faire -, Commissions discutant mais ne votant pas sur les délibérations de plénières, Commissions n'examinant pas les amendements des groupes présentés en plénières. Ces 2 derniers points (vote formel des Commissions sur les délibérations et examen des amendements en Commission) ont été proposés par notre groupe lors du dernier mandat. Ils ont été enterrés. Pourquoi ? Monsieur le Président, en début de mandat, quels sont vos projets pour améliorer

la démocratie représentative de notre Institution ? Avez-vous une ambition en la matière ? Avec quelles propositions ?

Sur la deuxième question plus large, plus fondamentale, qui est celle de la qualité et de la vitalité de la démocratie administrative au Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, nous sommes à la fois légitimistes et critiques. Légitimistes, Monsieur le Président, vous avez gagné cette élection avec 39.51 % des suffrages. La loi électorale fait que vous disposez d'une majorité absolue de 101 membres. Vous êtes donc pleinement légitime à conduire cette Assemblée. Pour notre part, le respect du vote majoritaire dans le cadre du suffrage universel est un principe sacré. Nous le respecterons scrupuleusement. Mais en même temps, sur 4.3 millions de néo-aquitains, seuls 593 000 vous ont donné vos voix, soit 13.7 %. Je reprends vos mots, vous nous appeliez à l'humilité et ce score nous oblige et vous oblige. Il vous oblige à mieux faire fonctionner notre Assemblée. Le pouvoir à la Région appartient à l'Assemblée plénière - c'est l'esprit - et à celles et ceux à qui notre Assemblée plénière l'a délégué, à vous, Monsieur le Président, à la Commission Permanente.

L'analyse des votes en séance plénière, y compris celle des amendements, nous montre que très souvent, notre Assemblée se conduit comme une Chambre d'enregistrement. Rarissimes sont les circonstances où notre Assemblée et ses débats modifient les délibérations que vous présentez. Ici, Monsieur le Président, vous avez construit une machine qui décide, et c'est déjà beaucoup, vous avez veillé à ce que les relations humaines y soient correctes et c'est aussi important, mais sur l'essence du fonctionnement, le fonctionnement de cette « maison » est oligarchique et technocratique. Quel progrès démocratique nous proposez-vous dans le fonctionnement de cette Institution ?

Mais le débat démocratique ne s'arrête pas à la démocratie représentative, qui est en grande difficulté aujourd'hui. Que proposez-vous, Monsieur le Président, pour inclure de nouveau dans le débat citoyen, les 66 % de nos concitoyens qui n'ont pas voté les 21 et 28 juin ? Laissez-vous ce débat à l'Assemblée Nationale et à la loi ? Cette attitude serait, à notre avis, une erreur. La dernière campagne électorale nous a montré comment la Région, par nos concitoyens, est considérée comme lointaine, inaccessible. Monsieur le Président, nous vous appelons à l'audace, « encore de l'audace, toujours de l'audace » - quelqu'un l'a dit beaucoup mieux que moi - et vous avez les moyens de cette audace : vous avez une majorité absolue et vous n'avez pas de perspective de réélection à construire...

M. LE PRESIDENT. - Qu'en savez-vous ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Je n'en sais rien. Bref, Président, vous êtes libre, alors servez-vous de cette liberté pour innover.

Notre groupe, avec ses petits muscles et ses petits moyens, soutiendra toute innovation majeure dans le domaine de la démocratie participative et pour commencer, nous soutiendrons la proposition du groupe Écologiste d'une convention citoyenne pour le climat. Et vous, Monsieur le Président, merci de nous dire ce que vous avez dans la tête et dans le cœur en matière de démocratie.

M. LE PRESIDENT. - Je retrouve Jean DIONIS DU SEJOUR tel que je le connaissais : donneur de leçons. La seule chose qui a changé - je regarde en souriant Pascale REQUENNA - est qu'il ne parle pas des dossiers d'Agen à la fin de son propos.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Je progresse. Et vous, Monsieur le Président, sur l'oligarchie et la technocratie, progressez-vous ?

M. LE PRESIDENT. - Habituellement, - je le dis aux nouveaux collègues - lorsque Jean DIONIS DU SEJOUR prend la parole, cela se termine toujours par le Barreau de Camélat.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Vous radotez, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Deuxième point, je rappelle, parce que je ne veux pas me mêler de tout, qu'il appartient aux Commissions et à leurs Présidentes et Présidents, d'organiser leurs travaux, pas simplement sur les dossiers présentés en plénière - certaines Commissions l'ont fait -, mais aussi procéder à des auditions. Je rappelle que les Commissions sont là pour travailler sur les dossiers stratégiques de la Région que la CP décline, donc rien n'empêche la Présidente ou le Président de Commission - cela s'est passé - de faire venir des intervenants extérieurs sur quelque domaine que ce soit...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Et l'examen des amendements, Président ?

M. LE PRESIDENT. - Mon cher, comme chaque groupe n'envoie ses amendements que 3 jours avant la plénière pour des raisons de surprise...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Envoyez-nous les documents avant, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Et que la Commission a lieu au moins une semaine avant...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Non.

M. LE PRESIDENT. - Bien sûr que si. Si vous étiez un peu plus présent dans ces Commissions...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Arrêtez, j'ai été très présent, demandez à Madame BROUILLE.

M. LE PRESIDENT. - Justement, Madame BROUILLE m'a bien informé de votre présence.

Sur le fond, je suis totalement d'accord pour que nos Commissions puissent travailler d'une manière beaucoup plus large et anticipatrice, il n'y a aucun problème. Les services, le cabinet, tout le monde est à votre disposition pour recevoir telle ou telle personnalité.

Non, Jean, on ne va pas terminer avec un dialogue entre vous et moi.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Il n'est pas exclu dans l'Assemblée de se répondre.

M. LE PRESIDENT. - Cela suffit. Ne commencez pas, au début de cette nouvelle Assemblée, à reproduire tous les problèmes.

M. DIONIS DU SEJOUR. - La parole est libre, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Oui, mais c'est moi qui la donne, je le rappelle. Donc éteignez votre micro, s'il vous plaît. Merci.

Je le redis aux futur(e)s Président(e)s de Commissions, il n'y a pas de souci pour que vous organisiez vos travaux comme vous le souhaitez.

J'ai un amendement du RN qui demande que l'on modifie...

M. COLOMBIER. - Pour les Commissions et pour les GIA puisque nous sommes dans les mêmes calculs.

M. LE PRESIDENT. - Je propose de ne pas retenir cet amendement. Il semblerait totalement anormal que l'on ne respecte pas le verdict démocratique, comme vient de le dire Jean DIONIS DU SEJOUR. Si tout le monde peut être partout, je ne vois pas comment on peut faire fonctionner correctement...

M. COLOMBIER. - C'était le cas lors de la dernière mandature.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, ce n'est pas ce que l'on a demandé. Suite aux résultats des élections, nous sommes autorisés à avoir trois élus par Commission. Il y a 10 Commissions, cela fait 30 sièges. Or, avec le Règlement que vous nous proposez, nous sommes réduits à 26 sièges.

M. LE PRESIDENT. - C'est un maximum.

Mme DIAZ. - Nous demandons à ce que le résultat des urnes soit effectivement respecté et que nous puissions disposer de nos 30 sièges. D'où l'intérêt de cet amendement que vous devriez voter vu ce que vous venez de dire.

M. LE PRESIDENT. - Cela signifie, dans votre appréciation que le Règlement Intérieur ne définit pas, que les groupes les plus importants, et singulièrement le groupe majoritaire va être surreprésenté. Donc les « petits » groupes, fussent-ils regroupés, vont être moins représentés. Le souci de la majorité est que tout le monde puisse être représenté, à tel point

- même s'il y aura une réunion des Présidents de groupes tout à l'heure parce qu'il y a des difficultés à trouver toutes les personnes - que le groupe majoritaire cède aux autres groupes un représentant pour qu'ils soient représentés dans chaque organisme extérieur.

M. COLOMBIER. - Fais-le pour les Commissions alors.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix l'amendement du RN.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

N° 4 – vote de l'amendement par le groupe Rassemblement National et Apparentés

. Pour : Rassemblement National et Apparentés

. Contre : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; La République en Marche ; Les Républicains

Amendement rejeté

M. LE PRESIDENT. - Cet amendement est repoussé.

Je vous propose de voter sur la constitution des Commissions. J'ai en ma possession la liste complète des membres des Commissions et GIA. Les nominations prennent donc effet immédiatement en fonction du vote.

Qui est d'avis d'adopter cette délibération ?

La composition des Commissions et GIA est adoptée.

Mme DIAZ. - On vote contre.

M. LE PRESIDENT. - Oui, on a bien compris.

N° 4

Vote sur le « Fonctionnement du Conseil Régional : Commissions »

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; La République en Marche ; Les Républicains

CONTRE : Rassemblement National et Apparentés

ADOpte A LA MAJORITE

05 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose d'adopter le RI tel quel. Nous avons chargé les Présidents de Commissions de retravailler ce RI de telle sorte que nous puissions poursuivre dans l'amélioration de ce RI, mais je vous propose de l'adopter tel quel.

M. COLOMBIER. - Deux phrases. Nous voterons contre ce Règlement alors que nous avons voté pour autrefois. C'est l'ancien Règlement, en effet, mais avec un changement vis-à-vis duquel nous venons de nous opposer, pour les Commissions. Ce qui justifie, en toute cohérence, que nous votions contre ce RI réactualisé et donc modifié.

M. LE PRESIDENT. - D'accord.

M. ROBERT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe va s'abstenir sur cette délibération et je voudrais vous expliquer pourquoi en quelques mots. C'est une abstention porteuse de 2 messages, à la fois de vigilance et d'exigence, on vient de le voir dans votre échange précédent avec Jean DIONIS DU SEJOUR. Vigilance car c'est un document assez majeur, qui n'est pas que technique ou tactique. Dans la délibération, il est écrit que nous avons une année pour l'adopter. J'ai compris que c'était un délai maximum, mais nous pensons que nous devons adopter notre Règlement dans un délai de 6 mois grand maximum. De ce point de vue, on m'a assuré qu'il serait adopté à l'automne et nous serons extrêmement vigilants concernant ce calendrier.

Abstention porteuse d'exigence car on ne peut pas ignorer ce qui s'est passé les 20 et 28 juin derniers avec une participation électorale très faible. Et lorsqu'on lit ce Règlement qui est plein de parties reproduites du CGCT - que l'on ne touchera pas -, il y a néanmoins beaucoup de points qui peuvent être changés. Je crois que le monde en lui-même a beaucoup changé en 6 ans et nos règles démocratiques doivent être adaptées sur deux thématiques. D'abord, la question de la participation citoyenne que ce Règlement abordait. Il y avait notamment à l'intérieur la plateforme d'interpellation citoyenne. A partir d'un certain nombre de signatures, les néo-aquitains pourraient saisir cette Assemblée, cela n'a pas été activé, ce n'est pas spécifique au Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine puisque partout où ces dispositifs ont été mis en œuvre, ils ont eu du mal à être activés. Je crois qu'il faudra s'en saisir. Cela concernera aussi la démocratie représentative et son amélioration. Monsieur le Président, vous avez fait preuve de beaucoup d'ouverture sur le fonctionnement des Commissions, j'ai envie de vous dire « chiche ! ». C'est le RI qui va sans doute nous permettre d'écrire un certain nombre de règles supplémentaires, d'améliorations, notamment des Commissions, et vous pourrez compter sur nous pour faire ces propositions lors de la réunion du groupe de travail.

Voilà pourquoi nous nous abstenons aujourd'hui, mais comme vous l'avez compris, nous fondons beaucoup d'espoir sur la révision de ce document.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

On a une fâcheuse manie en France - c'est le Droit écrit - de vouloir tout préciser. C'est un fonctionnement que l'État caricature à l'extrême et qui empêche d'agir. Tout État centralisé sur-normalise, par définition. Je ne souhaite mettre que ce qui est interdit, d'une certaine manière, afin que les Commissions, les Présidentes et Présidents puissent avoir un fonctionnement un peu plus libre. Mais cela va supposer aussi - je le dis à chacune et chacun -, pour l'avoir observé depuis très longtemps, qu'il y ait une vraie présence, que ce soit dans les Commissions ou dans les groupes inter-Assemblées. Vous allez être surpris lorsque l'on va relever la présence dans ces Commissions puisque dans notre RI, il y a une sanction pécuniaire et souvent, ces sanctions pécuniaires font bondir un certain nombre de nos collègues qui disent : « vous m'enlevez tant, ce n'est pas possible ! ». On serait surpris de voir qui est absent et qui, ici, fait de grandes leçons. Mais vous, vous arrivez.

Mme BOURDIN. - Merci Monsieur le Président. Au risque de redite, je soulignerai que dans un contexte préoccupant où l'on enregistre un taux d'abstention record et une défiance accrue à l'égard de la classe politique, nous portons une responsabilité considérable de redonner du sens à la vie publique, de garantir la transparence et la moralisation de la vie politique avec des preuves quotidiennes d'un fonctionnement plus horizontal et d'un mode de décision moins autoritaire.

Mais l'enjeu réel, - vous le savez tous et vous l'avez souligné à l'instant - c'est de redonner une place aux concitoyens dans l'Institution, pas seulement lorsqu'arrive le jour de l'élection tous les 6 ou 7 ans. Interrogeons vraiment le fonctionnement de notre Institution. Quelle forme de participation citoyenne ? Quelles possibilités réelles effectives d'interpellation ? Quelle légitimité donnée par l'Institution à cette parole citoyenne ? Quelle place pour la jeunesse ?

Cette crise de la représentation réveille la nécessité de repenser l'exercice de la démocratie et ce RI doit porter de nouvelles ambitions. Oui, le RI, Monsieur le Président, peut être un vrai levier de démocratie s'il dépasse les simples recommandations du CGCT, comme c'est le cas actuellement.

Plus d'ambition en matière de transparence. À ce titre, l'ouverture de la CP au public est devenue aujourd'hui nécessaire. Nos concitoyens doivent pouvoir connaître les engagements financiers de la Région et ceux-ci doivent pouvoir être débattus.

Plus d'ambition également sur la moralisation de la vie publique avec l'application dans les faits de ce fameux article que vous évoquiez à l'instant, Monsieur le Président, sur la modulation des indemnités en cas d'absences injustifiées. Cet article 77, cher aux Écologistes qui ont toujours manifesté leur opposition au cumul des mandats, à l'origine de trop nombreuses absences dans les Instances. Pourquoi ne pas y ajouter les absences dans toutes les Instances où sont censés siéger les Conseillers Régionaux, comme les lycées par exemple, dont certains n'ont pas vu un seul élu Régional durant tout le mandat précédent ?

Plus d'ambition démocratique - vous l'avez dit, c'est l'ambition n° 1 de Néo Terra donc vous avez tant vanté la qualité pendant votre campagne électorale, Monsieur le Président. Une ambition en partie rédigée par le groupe Écologiste et Citoyen de l'époque, qui s'appuyait sur les recommandations du rapport AcclimaTerra, qui consacre...

M. LE PRESIDENT. - Vous y avez participé, mais vous rigolez !

Mme BOURDIN. - Nous n'avons pas participé à l'écriture de Néo Terra ?

M. LE PRESIDENT. - Vous avez participé, mais vous rigolez, Madame ! Qui a pris l'initiative ?

Mme BOURDIN. - Je ne vous parle pas d'initiative, je vous demande qui a rédigé cette première édition.

M. LE PRESIDENT. - Ce n'est pas vous !

Mme BOURDIN. - Qui a participé à la rédaction ?

Puis-je terminer ou m'empêchez-vous de parler ?

M. LE PRESIDENT. - Vous ne changez pas...

M. COLOMBIER. - C'est l'habitude ici.

Mme BOURDIN. - J'étais en train de faire référence au rapport AcclimaTerra qui consacre 2 chapitres à cette question essentielle et qui affirme que derrière la bataille du climat, c'est un enjeu de démocratie et de cohésion sociale de la transition écologique qui se joue et qui ne pourra pas se faire sans regagner la confiance des néo-aquitains par des dispositifs plus participatifs. Faire participer le citoyen à la prise de décisions, notamment en élargissant les consultations des usagers. C'est dans Néo Terra, c'est le dernier chapitre de l'ambition n° 1. La participation citoyenne est aussi et avant tout une source d'enrichissement du débat public et notre Institution ne peut se passer de cette plus-value pour faire évoluer et évaluer les politiques publiques et pour lutter contre l'abstention, notamment de la jeunesse. Il serait en effet illusoire de penser que l'abstention traduit un déficit d'engagement, bien au contraire. La mobilisation des citoyens est en permanente évolution, avec un foisonnement

d'initiatives citoyennes sur le territoire. Un quart de la population régionale de plus de 15 ans est engagé dans une activité bénévole au sein d'une association.

Commençons par accorder de l'intérêt aux initiatives des jeunes et pas seulement des start-up, aux interpellations des jeunes générations sur les grandes orientations déterminantes pour leur avenir. Pourquoi ne pas installer un Conseil Régional des jeunes, comme c'est le cas dans d'autres Régions, ou a minima, un droit d'interpellation de la jeunesse, comme nous l'avions proposé en 2019 dans le prolongement de la conférence territoriale de la jeunesse ?

Intégrons au RI, au-delà du droit d'interpellation citoyenne dont on parlait tout à l'heure...

M. LE PRESIDENT. - 4 minutes.

Mme BOURDIN. - Oui, mais je vous rappelle que je n'ai pas parlé pendant 4 minutes.

M. LE PRESIDENT. - Si, 4.32 minutes.

Mme BOURDIN. - Je n'étais pas la seule à parler pendant ces 4 minutes.

Nous proposerons que ce droit d'interpellation citoyenne auquel nous oblige le CGCT concerne tous les citoyens de 15 ans et plus, pas seulement sous conditions d'inscription sur les listes électorales, au-delà des 70 000 signatures, comme c'est le cas actuellement.

Osons mettre en place une convention citoyenne régionale - c'est la motion que vous présentera tout à l'heure Nicolas THIERRY et que vous aurez la fierté de voter à l'unanimité - pour que les engagements portés par Néo Terra deviennent réalité dans le fonctionnement de notre Institution, a minima pour la première ambition. Vous pourrez compter sur l'investissement du groupe Écologiste, Solidaire et Citoyen du Conseil Régional, à la condition d'être partie prenante du choix de calendrier des réunions...

M. LE PRESIDENT. - Je vous rappelle qu'il y a un exécutif et un Président. La fois prochaine, vous allez peut-être devenir majoritaire. Ne demandez pas les choses...

Mme BOURDIN. - Sans parler de l'avenir, je suis en train de parler du passé et je constate qu'il y avait deux représentants par groupe.

M. LE PRESIDENT. - Madame, vous avez largement dépassé maintenant votre temps de parole.

M. LE PRESIDENT. - 10 minutes sur le Budget, 4 minutes sur les autres dossiers. Il faut savoir résumer.

Mme BOURDIN. - D'accord. Je vais me permettre de conclure, si vous me le permettez.

Nous participerons et nous nous investirons dans ce groupe de travail à la condition qu'il ne s'agisse pas d'un simple dépoussiérage du RI actuel, comme c'était le cas en 2016 et à condition, bien sûr, qu'il s'agisse de vraies réunions de concertation et non d'information, pour montrer le renoncement définitif à la verticalité autoritaire.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Et je vous remercie de l'élégance de votre propos, mais qui ne nous surprend pas.

Je vais mettre aux voix ce que j'évoquais tout à l'heure sur le RI. Je vous signale que la réunion - pour répondre à Fabien ROBERT - sur le travail de ce RI est prévue le 6 septembre à 14 h 30, donc très vite. Je ne sais pas qui va y aller.

Y a-t-il des oppositions ?

Le RN.

Des abstentions ?

N° 5

Vote sur l'«Approbation du Règlement Intérieur»

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains

CONTRE : Rassemblement National et Apparentés

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTION : Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; La République en Marche

M. LE PRESIDENT. - Ce texte est donc adopté.

**06 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL : COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES, JURYS DE CONCOURS ET COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC - MODIFICATIF A LA DELIBERATION DU 2 JUILLET 2021**

M. LE PRESIDENT. - La Commission spéciale l'a vu, il y avait un problème de composition parce que ces Commissions d'appel d'offres et de délégation de service public ont souvent des problèmes d'appétence. Cette Commission est importante car elle permet de valider ou d'infirmer tout le travail des délégations de service public. Patrick GUILLEMOTEAU n'était pas sur la liste, ou l'était, et puisqu'il sera mon délégué pour la présidence de cette Commission d'appel d'offres, je vous propose de reprendre cette Commission d'appel d'offres sans changement autre que Patrick GUILLEMOTEAU pour permettre de démarrer les travaux le plus tôt possible. Patrick GUILLEMOTEAU sera, bien entendu, pour moi, le délégué à cette Commission. Je pense qu'il n'y a pas de souci.

Les formations se sont prononcées sur leurs représentants et si à l'expiration d'un délai d'une demi-heure, une seule liste est déposée, les désignations prennent effet immédiatement. 12 h 45.

cf pages 85 et 87

07 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL : DELEGATIONS DU CONSEIL REGIONAL A SA COMMISSION PERMANENTE - MODIFICATIONS

M. LE PRESIDENT. - J'ai un amendement, peut-être deux. Qui souhaite présenter rapidement les amendements ? J'en ai un de l'UDI et un...

Mme FARRENG. - Non, Centre et Apparentés, Monsieur le Président.

Je voulais revenir sur la question des fonds européens dont il a déjà été question, pour demander davantage de transparence sur l'utilisation et leur attribution. Ces fonds atteignent un montant très important (plusieurs centaines de millions d'euros par an) et ils sont encore abondés en ce début de mandat par les dispositifs de relance de l'UE, dont le dispositif « REACT-EU ». Ces fonds régionaux doivent répondre à des objectifs très clairs fixés par les co-législateurs européens en matière de transition écologique, numérique, et sanitaire dorénavant. Il est donc de première importance pour nous que les projets des entreprises destinataires soient clairement approuvés par cette Assemblée.

Lors de la dernière séance plénière du 2 juillet, le groupe Écologiste prévoyait déjà un amendement visant à déléguer leur attribution à la CP et non à la seule discrétion du Président, comme la délibération le prévoyait. Je dois dire que nous rejoignons cet objectif, mais afin de ne pas alourdir les décisions, nous proposons que seuls les montants importants soient soumis au vote de la CP. Pour les définir, nous avons questionné les services régionaux en Commission spéciale le 2 juillet dernier afin de connaître les montants moyens des dossiers des différents fonds dont la Région est autorité de gestion. Nous proposons que seuls les dossiers dépassant le montant moyen soient renvoyés en CP pour éviter ainsi de surcharger l'ordre du jour des Commissions et GIA. Les autres dossiers resteraient à la discrétion du Président.

Pour ce qui est des deux nouvelles enveloppes FEDER Relance et REACT-EU, il est proposé, faute de recul nécessaire, de les rediriger automatiquement vers un examen et vote de la CP. J'y tiens particulièrement car j'ai pu juger moi-même, en tant que Députée européenne en début de crise COVID-19, combien il était difficile d'accéder aux informations sur l'utilisation par la Région Nouvelle-Aquitaine des deux initiatives d'investissement en réaction à la COVID-19 (CRII et CRII+) qui avaient été votées en urgence par le Parlement européen.

Je profite de la question européenne, Monsieur le Président, pour dire que je vous avais écrit - je n'ai pas reçu de réponse pour le moment - sur la question de la délégation Affaires européennes transfrontalières dans les portefeuilles de vos vice-Présidents. Vous avez rapidement évoqué la question à mon grand soulagement en début de séance, en disant que

l'un de vos vice-Présidents aurait cette délégation désormais. Pouvez-vous nous en dire plus et nous dire qui sera le vice-Président à qui vous allez affecter cette compétence parce que j'ai vu, en lisant l'intitulé des Commissions, que c'était plutôt dirigé vers l'aspect Finances et Affaires Administration Générale, or, l'Europe, ce sont plus que des fonds, c'est une politique globale avec des projets et perspectives qui arrivent en termes de transition écologique. La semaine dernière, la Commission européenne a présenté un nouveau paquet « climat ». Nous avons débattu, la semaine dernière, sur le plan européen, de la macro-Région Atlantique. Il y a aussi de nouvelles opportunités pour les jeunes en matière de mobilité. Et on a beaucoup parlé de la question de la démocratie. S'ouvre aujourd'hui la conférence pour l'avenir de l'Europe et il serait très bénéfique que notre Assemblée y participe de toutes ses forces. J'aimerais donc que vous me disiez comment vous allez considérer politiquement la question européenne, dans quels portefeuilles, et la question transfrontalière doit être, pour nous, au cœur de certaines stratégies.

En conclusion, j'invite tous mes collègues à soutenir notre amendement pour plus de transparence.

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

M. LE PRESIDENT. - Je crois qu'en matière de transparence, il y a énormément de documents régulièrement fournis qui sont à la disposition de tous les élus. Je suis un peu surpris que vous n'ayez pas eu... Vous êtes nouvelle élue dans les deux cas : Députée européenne et...

Mme FARRENG. - Cela fait 2 ans que je suis Députée européenne.

M. LE PRESIDENT. - Vous êtes très jeune, je vous félicite d'ailleurs. Je ne pense pas que l'on puisse être pris en défaut sur l'absence d'informations.

Sur l'absence de concertation, on me parle souvent de démocratie, je rappelle que la délégation à l'Europe de la Région travaille avec 300 personnes des territoires pour partager, accompagner - vous savez que ce sont des dossiers souvent extrêmement compliqués -, de telle sorte que l'on ne demande pas à la Collectivité, à l'entreprise ou à l'association, de rembourser tous ces crédits. Il y a un travail de sécurité juridique considérable, mais je ne sais pas si sur les questions que vous posez, Isabelle BOUDINEAU veut dire un mot... Isabelle, qui continuera à s'occuper des Affaires européennes.

Mme BOUDINEAU. - Merci Monsieur le Président. Ce dispositif a été réformé en 2014, à juste titre. Le fait de tout passer en CP alourdit considérablement les délais d'instruction. Ce sont plusieurs semaines de perdues, je vous rappelle qu'il y a eu plus de 200 000

dossiers à l'instruction sur la précédente mandature, dont la plupart font nettement moins de 100 000 €. Je pense que ce n'est vraiment pas une bonne idée, il faut garder la souplesse et la réactivité. D'autant plus que maintenant, vous le savez, les fonds REACT-EU et les fonds de relance doivent être dépensés dans les 2 ans. L'information et la transparence sont totales, chaque fois, les GIA et la Commission abordent l'ensemble des dossiers tels que validés et qui sont disponibles. Par pitié, n'allongeons pas ces délais. Il est très important pour nous d'être réactifs sur toutes ces questions de fonds européens. Ce n'est pas pour rien que la Région n'a jamais connu de dégageement d'office jusqu'à présent.

Mme FARRENG. - Monsieur le Président, je voudrais préciser que ce n'est pas tout. J'ai précisé la règle que l'on vous proposait de montant.

M. LE PRESIDENT. - J'ai bien entendu. J'ai pris le point.

N'oubliez pas autre chose - je parle sous le contrôle d'Isabelle BOUDINEAU et du délégué à l'Europe -, je crois que ni l'Assemblée plénière, ni la CP, ne pourrait repousser un dossier recevable.

Deuxième réponse, Mathieu BERGE qui suit et va continuer de suivre les dossiers transfrontaliers.

M. BERGE. - Sur la coopération territoriale européenne, je suis très content que vous ayez parlé de la macro-Région Atlantique en particulier puisque c'est un projet initié par le Gouvernement basque et que nous avons soutenu au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine pour mobiliser toutes les Régions françaises. Avec la présidence française, on va peut-être voir émerger la création de cette macro-Région Atlantique et c'est extrêmement positif pour notre territoire. On espère que le Gouvernement soutiendra cette initiative.

Concernant le transfrontalier, on va entrer dans une phase particulièrement intéressante puisque nous allons passer à l'adoption du programme opérationnel, notamment du fonds POCTEFA, qui devrait être doté de 235 M€ pour cette programmation, sachant qu'il était doté de 189 M€ dans la précédente. Pour ceux qui sont des Eurosceptiques, on se rend compte que l'Europe continue à se construire sur nos frontières.

M. LE PRESIDENT. - Merci Mathieu.

Mme FARRENG. - Monsieur le Président...

M. LE PRESIDENT. - Je crois que le débat est clos, chère Madame. L'Europe, ce sont 2 minutes.

Mme FARRENG. - Ce n'est pas beaucoup. Simplement pour avoir une précision parce que vous dites que Mathieu BERGE continuera à s'occuper, Isabelle BOUDINEAU, je les

connais tous les deux mais pouvez-vous nous préciser qui s'occupera des Affaires européennes et du transfrontalier ?

M. LE PRESIDENT. - Mathieu BERGE et Isabelle BOUDINEAU.

Je vous propose de ne pas retenir l'amendement de l'UDI.

Mme FARRENG. - Du Centre et Apparentés.

M. LE PRESIDENT. - Qui est pour adopter cet amendement ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Le RN ne prend pas part au vote.

N° 7 – vote de l'amendement déposé par le groupe Centre et Indépendants

. Pour : Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; La République en Marche ;

. Contre : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains

. Non participation au vote : Rassemblement National et Apparentés

Amendement Rejeté

M. LE PRESIDENT. - Cet amendement est donc rejeté.

Nous avons un deuxième amendement proposé par le groupe EELV.

M. THIERRY. - Merci Monsieur le Président.

Cette délibération vise à permettre au Conseil Régional de déléguer une partie de ses attributions à la CP. Vous proposez que 4 attributions soient déléguées à la CP : les n° 40, 41 et 43 ne posent pas de problème puisqu'elles relèvent essentiellement de création et suppression d'Instances ou de composition. C'est du fonctionnement interne. Néanmoins, l'une des attributions que vous proposez de déléguer à la CP (la n° 42 dans la délibération) pose un vrai problème de fond en termes de fonctionnement démocratique. Cela revient à confisquer à l'Assemblée plénière la possibilité de débattre sur les avis que doit rendre la Région dans le cadre de concertations autour de projets ayant un impact sur l'environnement. Ce dont on parle si cette délibération passe en l'état, c'est l'impossibilité de débattre ici, en plénière, du positionnement de la Région dans des concertations autour de grands projets, programmes ou plans régionaux ayant un impact sur l'environnement. Pour donner 2 exemples concrets, on connaît tous le projet à Saucats où l'on va défricher 1 000

hectares de forêts pour installer des panneaux photovoltaïques, on ne pourrait pas avoir ce débat ici. Le parc éolien offshore au large d'Oléron, on ne pourrait pas avoir ce débat ici.

Il me semble que tout ce qui concerne les orientations politiques ou les choix structurants pour notre Région relève de l'Assemblée plénière. Il me semble important de ne pas affaïsser le fonctionnement démocratique de la Région et ne pas renier sur les pouvoirs et responsabilités de l'Assemblée. On propose donc l'amendement consistant à supprimer l'attribution n° 42, qui est de se prononcer sur les délibérations entrant dans le cadre de concertations, etc.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Pour préciser à Nicolas THIERRY, il ne s'agit pas d'empêcher l'Assemblée de se prononcer sur les enquêtes, les concertations, etc. C'est un acte purement technique, il n'y a pas de débat de fond, on lance ou non. Mais les dossiers notamment sur Saucats seront bien présentés en Assemblée plénière.

Il s'agit simplement de ne pas retarder, le cas échéant, des concertations parce que les CP se prononcent plus régulièrement sinon, on retarderait, ce serait l'inverse. Cela irait à l'encontre de votre souhait.

M. THIERRY. - C'est faux, pardon Monsieur le Président, mais dans les 2 exemples que j'ai cités, le fait que cela passe en CP - et tous les anciens élus savent comment se passe une CP -, c'est noyé au milieu de milliers de dossiers, cela pose un sujet.

M. LE PRESIDENT. - Nicolas, y compris sur le problème de Saucats dont vous parlez, cela passera en Assemblée plénière. C'est simplement le déclenchement. Je rappelle qu'en plus, sur les fermes photovoltaïques, nous n'avons quasiment aucune compétence. Ce sont plutôt les grands opérateurs qui forcent la main d'un certain nombre de propriétaires pour s'installer. Il en est de même pour l'éolien.

M. THIERRY. - Ce n'était qu'un exemple, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je prends un engagement. Si l'on voit que cela prive l'Assemblée d'un débat sur le fond de tel ou tel dossier, on reviendra sur cette délégation.

M. THIERRY. - Pourquoi ne pas l'acter tout de suite ?

M. LE PRESIDENT. - Pour l'instant, on m'explique que c'est un problème purement technique pour ne pas retarder les concertations.

M. THIERRY. - La démocratie prend un peu de temps, il faut l'accepter.

M. LE PRESIDENT. - Je veux bien, mais vous voulez accélérer Néo Terra, moi aussi, donc il faut que l'on avance les choses.

M. THIERRY. - Cela n'a rien à voir. Accélérer Néo Terra, c'est en débattre...

M. LE PRESIDENT. - Je ne vous propose pas de retenir cet amendement, mais si des exemples démontrent que je n'ai pas raison, nous reviendrons sur cette délégation.

M. THIERRY. - On aurait préféré le contraire, c'est-à-dire que l'on puisse en débattre ici et si cela prend trop de temps, que l'on modifie les choses.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Une explication de vote, Monsieur le Président. Nous voterons cet amendement, qui va dans le sens de l'intensification de la vie démocratique.

M. LE PRESIDENT. - Cela ne m'étonne pas.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Il n'y a pas beaucoup de dossiers qui réclament une concertation préalable. Que cela passe au début du projet en CP va dans le sens d'une vie démocratique meilleure.

M. LE PRESIDENT. - Qui est d'avis d'adopter cet amendement ?

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le groupe LR.

N° 7 – vote de l'amendement du groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

. Pour : Ecologiste, Solidaire et Citoyen, Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; La République en Marche

. Contre : Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Rassemblement National et Apparentés

.Abstention :

. Non participation au vote : Les Républicains

Amendement Rejeté

M. LE PRESIDENT. - Cet amendement est donc rejeté.

M. LE PRESIDENT. - Sur la délibération elle-même, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui ne prend pas part au vote ?

N° 7

Vote sur le «Fonctionnement du Conseil régional : délégations du Conseil régional à sa commission permanente - modifications »

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Les Républicains

CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; La République en Marche ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Cette délibération est adoptée.

**08 - CONDITIONS D'EXERCICE DU MANDAT : INDEMNITES DE FONCTION DES
CONSEILLERS REGIONAUX**

M. LE PRESIDENT. - Les indemnités sont liées à la loi.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 8

Vote sur les «Conditions d'exercice du mandat : indemnités de fonction
des conseillers régionaux »

**POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre
Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; La
République en Marche ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

**09 - CONDITIONS D'EXERCICE DU MANDAT : DROIT A LA FORMATION ADAPTEE
AUX FONCTIONS D'ELUS**

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 9

Vote sur les «Conditions d'exercice du mandat : droit à la formation adaptée
aux fonctions d'élus»

**POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre
Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; La
République en Marche ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

**10 - CONDITIONS D'EXERCICE DU MANDAT : FRAIS DE DEPLACEMENT DES
CONSEILLERS REGIONAUX ET DES MEMBRES DU CESER**

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 10

Vote sur les «Conditions d'exercice du mandat : frais de déplacement des conseillers régionaux et des membres du Ceser »

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; La République en Marche ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

11 - TABLEAU DES EMPLOIS

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il des remarques ?

Des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 11

Vote sur le «Tableau des emplois »

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; La République en Marche ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Ce texte est donc adopté.

**12 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTION FONCIERE
ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NOUVELLE-AQUITAINE (EPFNA), LA
REGION NOUVELLE-AQUITAINE, BORDEAUX METROPOLE ET LA VILLE DE
MERIGNAC DANS LE CADRE DU PROJET TARMAQ**

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il des oppositions ?

M. MELLIER. - Une intervention, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, la filière aéronautique vient de vivre une crise importante avec la mise à l'arrêt des flottes du fait de la COVID-19. Cette situation a montré comment ce secteur, ô combien stratégique pour notre région, pouvait connaître les soubresauts des crises. Cependant, la crise de la COVID-19 n'est pas la seule responsable des plans de licenciements et de restructurations qui ont touché le secteur. Nombre de ces restructurations étaient déjà dans les tiroirs. La crise sanitaire n'a été qu'un accélérateur, que ce soit DERICHEBOURG à Toulouse, THALES, et aujourd'hui la suppression de 2 500 emplois chez ArianeGroup d'ici 2025.

Les logiques de rentabilité pèsent de tout leur poids alors même que les Groupes ont, pour la plupart, accumulé beaucoup d'argent dans la dernière décennie. Ces plans sont des drames humains, mais ce sont souvent, aussi, des savoir-faire qui disparaissent, de la transmission qui ne se fait pas. Si les jeunes qui sortent de formation ont souvent acquis un haut niveau de qualification, il n'en demeure pas moins que l'expérience accumulée par un technicien, un ingénieur, un ouvrier, est un atout formidable dans le développement industriel. La non-transmission des savoir-faire est une perte de temps pour l'ensemble de la société, or, face à l'enjeu climatique, nous n'avons pas ce temps devant nous. Nous ne pouvons donc qu'apprécier la mise en œuvre d'un outil comme TARMAQ, qui place au cœur des missions, le partage des savoirs et savoir-faire à une grande échelle. C'est un outil qui doit aussi nous aider à faire de la formation tout au long de la vie, permettant d'éviter la casse au chômage - comme nous venons de le vivre -, permettant ainsi de sécuriser les salariés.

Il est donc de la première importance que la puissance publique marque plus sa présence dans le domaine de l'aéronautique et de l'aérospatial, notamment en termes de formation, mais également en donnant plus de pouvoir aux salariés. Leur expérience, savoir et savoir-faire, leur donne toute légitimité à être de vrais acteurs décisionnaires au sein de leurs Groupes.

Enfin, Monsieur le Président, mes chers collègues, il nous apparaît important, lorsque l'on élabore un dossier comme celui-là, en lien avec l'Aéroparc, d'anticiper les déplacements

des salariés. Or, nos Collectivités ont continué de concentrer beaucoup de salariés dans un secteur géographique sans anticiper véritablement les déplacements, rendant la voiture quasi-indispensable et provoquant ainsi une thrombose de nos secteurs. Notre Région, comme la Métropole bordelaise, doivent prendre des dispositions qui ne peuvent s'arrêter à un seul plan « Vélo ».

Cette remarque faite, notre groupe votera cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je partage votre analyse sur l'effet d'encombrement sur ce site. J'avais prévenu les entreprises que délocaliser le site de THALES du Médoc ou de Pessac jusqu'à Mérignac était allonger d'une bonne demi-heure les durées de trajets. Il faut aussi penser derrière aux effets d'encombrement et à l'allongement du temps de trajet par rapport au temps de travail.

TARMAQ est la poursuite de l'Aérocampus de Latresne puisque c'est une partie de l'équipe de Latresne qui va poursuivre TARMAQ - et cela fait d'ailleurs partie de l'attractivité de la région - avec un point peut-être plus signifiant sur l'aspect de TARMAQ qui est la compétence de déconstruction des avions anciens ou nouveaux, qui est un travail compliqué puisqu'aujourd'hui, les avions sont plutôt installés sur les plaines espagnoles que déconstruits, notamment sur le plan des moteurs, à Tarbes où il y a un outil de déconstruction. L'idée est de déconstruire notamment les avions les plus polluants. Par ailleurs, pour répondre à des préoccupations - mais tout cela est inscrit dans Néo Terra et dans le SRADDET -, l'idée est d'arriver le plus tôt possible à l'avion vert. Des groupes de travail fonctionnent avec ex-TURBOMECA, Safran Helicopter Engines et les motoristes, avec des perspectives d'avions verts. Nous soutenons une entreprise qui s'appelle VOLTAERO, à Royan, qui a mis au point un avion hybride et qui a des résultats assez spectaculaires, dont nous accompagnons les innovations environnementales.

Sur ce point, y a-t-il d'autres interventions ?

M. ROBERT. - Monsieur le Président, c'est une délibération technique mais c'est l'occasion d'une brève explication de vote et au nom du groupe Centriste, de rappeler notre soutien au projet TARMAQ, qui a été initié par la Région, mais aussi par Bordeaux Métropole il y a plusieurs années et par la Ville de Mérignac. C'est une Cité des savoirs et si nous soutenons ce projet - et nous vous rejoignons dans l'essentiel de vos arguments, Monsieur le Président -, c'est bien sûr parce qu'il s'agit de l'aéronautique, cette filière majeure pour notre région et notre métropole, qu'il faut protéger. La crise économique - tel que mon collègue Communiste l'a rappelé - a fortement impacté ce secteur.

Nous soutenons également ce projet car il a mis au centre de son modèle la formation et le savoir. Il y a là quelque chose d'essentiel. Conserver les savoirs, faire évoluer les savoirs, former aux nouveaux métiers de l'aéronautique.

Et enfin, nous le soutenons car c'est un lieu qui sera à la pointe de l'innovation et de la réflexion pour aller vers une aviation décarbonée - c'est ce que vous avez évoqué, Monsieur le Président - et de ce point de vue-là, c'est un sujet majeur, un projet que nous soutenons, donc nous voterons pour la prolongation de cette convention.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme BEDU. - Monsieur le Président, chers collègues, le projet TARMAQ repose sur la possibilité d'acquisition foncière d'une zone de 10 hectares sur le territoire de la Ville de Mérignac. Elle s'est matérialisée par une convention d'acquisition foncière qui a été signée le 11 septembre 2019 par la Région, Bordeaux Métropole, la Ville de Mérignac et l'EPF. Par cet avenant, il s'est agi de prolonger de 3 ans la poursuite de ces opérations, infructueuses aujourd'hui, pour la porter à 2026.

Au-delà du signal assez négatif donné par cette difficulté d'acquisition, le projet TARMAQ, qui représente un coût d'investissement de 73 M€ et de fonctionnement annuel d'1.3 M€, nous semble totalement décalé au regard des enjeux actuels, tant pour ce qui relève de notre économie que de notre environnement. Autant la reconversion de la filière aéronautique et l'accompagnement de ses talents nous semblent une urgence, autant le divertissement autour du secteur aérien nous paraît à l'inverse des politiques responsables que nous devrions mener pour conduire à une société de sobriété et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ce projet a été pensé avant la pandémie. Qu'avons-nous retenu des métamorphoses du télétravail qui permettent d'éviter de nombreux vols professionnels intérieurs, européens ou internationaux ? Avons-nous fait l'analyse détaillée des besoins que l'aérien permet de mieux remplir que les autres moyens de transport pour en déduire sa juste place ? Qu'avons-nous retenu de l'aérien en tant que filière d'avenir dont l'unique objectif consiste aujourd'hui à poursuivre, comme avant, comme dans le monde d'avant, alors que le climat s'emballé et que la biodiversité s'effondre ? Visiblement, bien peu de choses. Tout changerait donc encore pour que rien ne change.

Enfin, l'emprise foncière de ce projet est non seulement démesurée mais surtout inadaptée. À l'heure où la ville doit se refermer sur elle-même et permettre d'économiser le foncier, de le dédier à des besoins fondamentaux pour les habitants, en matière de

logement, de services, d'activités économiques relocalisées, en évitant de pousser nos concitoyens à s'installer dans les territoires périphériques, un phénomène dont nous ne connaissons que trop bien, depuis des décennies, les effets négatifs avec les insoutenables flux routiers, les nuisances environnementales, les nappes phréatiques menacées, une qualité de vie finalement bien dégradée pour nos concitoyens. On peut même imaginer qu'avec de telles pratiques, vous nous soumettiez, dans les prochaines années, une délibération visant au financement d'une nouvelle déviation pour répondre aux problèmes de trafic routier engendrés par cette urbanisation de dépit.

Si la gestion publique s'apparente souvent aux choix faits en matière d'affectation budgétaire, notre groupe considère cette dépense publique comme inadaptée en lieu et place de projets bien plus structurants et essentiels pour nos concitoyennes et concitoyens. Combien de financements d'associations environnementales ou culturelles, de soutien au monde économique dans son ensemble pour des activités vertueuses d'un point de vue social et environnemental, d'aménagements en faveur de la protection de la biodiversité et bien d'autres encore auraient pu être réalisés au lieu de ce projet démesuré et dépassé ?

Pour ces 3 motifs (opportunité, coût et emprise foncière) et parce que ce projet va à l'encontre des objectifs de la transition énergétique, notre groupe votera contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - On essaie de ne pas applaudir à chaque fois.

Je rappelle que si l'on veut réorienter la filière aéronautique, il faut former, former encore, former toujours. C'est le sens de ce projet.

Deuxièmement, sur des tarmacs, dans des champs, on a aujourd'hui des milliers d'avions qui sont des épaves. Regardez ce qui se passe aux États-Unis où ce tournant n'a pas été pris. Il faut pouvoir déconstruire, cela s'appelle l'« économie circulaire ». Il faut pouvoir inventer l'avion du futur à partir de matériaux, de types de motricité, qui soit neutre à l'égard des réchauffements et cela passe par des études, de la recherche.

Troisièmement, je ne veux pas revenir sur le dossier de la LGV, mais grâce à quel investissement on a pu réduire, en dehors de la crise sanitaire, le nombre de déplacements d'avions ? Les lignes à grande vitesse. Essayons d'être cohérents pour avancer le plus vite. On s'est fixé 2030 sur la réduction des gaz à effet de serre et cela suppose ce type d'investissements.

M. FLORIAN. - Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, vous dire que l'on va voter ce dossier, bien évidemment, c'est important pour la filière, pour l'écosystème du territoire et pour l'avenir car c'est un élément qui permettra d'aller vers de nouvelles transitions.

Je souhaite intervenir pour, d'une part, répondre à quelques inquiétudes sur l'accessibilité du site. Je ne suis pas là pour être l'avocat de Bordeaux Métropole, mais j'y ai exercé quelques responsabilités il y a peu de temps avec certains de mes amis ici et des moyens ont été déployés. C'est une extension de lignes du tramway, c'est un vrai plan cyclable, une voie réservée au covoiturage et aux transports en commun, bref, la Métropole, la Ville de Mérignac et les autres communes du site d'Aéroparc ne sont pas restées inactives, ni même la Ville de Bordeaux à l'époque. Donc rappeler un certain nombre de vérités. Certes, ce secteur est congestionné mais avec les aménagements qui ont été faits, on a bon espoir que les choses s'améliorent.

Je voudrais surtout m'exprimer sur un regret que l'on a déjà exposé ici-même ou ailleurs, sur la suppression de la navette aérienne entre Bordeaux et Paris. Je sais que vous y étiez associé, on avait signé un courrier ensemble, Monsieur le Président, il y a quelque temps, pour s'émouvoir de cette suppression. Ce sont 600 000 voyageurs par an et au-delà des éléments d'attractivité pour notre agglomération et notre région, c'est aussi pénalisant pour la filière aéronautique. Les discussions que l'on avait eues les uns et les autres avec les acteurs nous amenaient à penser que l'on serait pénalisé sur l'avenir et que l'on pouvait très bien s'inquiéter de formes de délocalisation vers d'autres villes du territoire qui ne seraient certes pas à 2 heures de Paris en LGV, mais qui ont un véritable accès à la piste (Toulouse, Montpellier).

Je souhaitais donc, au nom de notre groupe, exprimer à nouveau ce regret de cette décision unilatérale qui a été prise. C'est un facteur très pénalisant et si l'on devait entrer dans le fond de la discussion, redire - avec toute l'inexpertise que nous avons, élus, sur ces sujets - que la part de l'aérien dans l'émission des gaz à effet de serre sur les vols intérieurs est de moins de 3 %. C'est sûrement un élément fondamental qu'il faut traiter, mais il y a aussi d'autres éléments fondamentaux à traiter lorsque l'on veut aborder le sujet de la transition écologique.

M. LE PRÉSIDENT. - Mesurons, sur les 2 points que vous évoquez, tout phénomène de concentration - et j'avais prévenu les chefs d'entreprise de THALES, de DASSAULT - produit inéluctablement, quels que soient les effets tramway, pistes cyclables, des phénomènes d'encombrement et de *traffic jam*, par définition. Il y a une meilleure répartition territoriale des entreprises, y compris sur leur capacité à trouver des collaboratrices et collaborateurs, qui est l'un de leurs problèmes aujourd'hui.

Sur la navette, Nicolas FLORIAN, le problème est que ce n'est pas le maintien de la navette qu'il fallait défendre, mais comme l'ont fait Alain ANZIANI, Pierre HURMIC ou moi-même, de maintenir un aller-retour par jour. C'est aussi simple que cela. Je pense qu'il y a

eu là un problème qui n'est pas simplement cette espèce d'application « moins de 2 heures et demie l'on supprime les navettes », c'est que la France perd de l'argent et c'est sur la demande d'Air France, qui n'a pas réussi à restructurer son dispositif, que s'est faite cette suppression.

Je mets donc aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

N° 12

Vote sur l' «Avenant à la convention opérationnelle d'action foncière entre l'établissement public foncier Nouvelle-Aquitaine (EPFNA), la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole et la Ville de Mérignac dans le cadre du projet TARMAQ »

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; La République en Marche ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen

ADOPTE A LA MAJORITE

***NON PARTICIPATION AU VOTE : TRIJOLET Thierry concernant l'ASSOCIATION DE PREFIGURATION TARMAQ (membre)**

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est adopté.

VŒUX ET MOTIONS

M. LE PRESIDENT. - La motion dont a parlé Nicolas THIERRY tout à l'heure, qui est celle de la convention citoyenne pour la transition écologique en Nouvelle-Aquitaine. Pouvez-vous résumer, Nicolas ?

MOTION : CONVENTION CITOYENNE REGIONALE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE EN NOUVELLE-AQUITAINE

M. THIERRY. - Merci Monsieur le Président. La motion que nous proposons est le fruit de 2 constats. On a déjà évoqué le premier qui est cette abstention record qui montre un essoufflement démocratique. Le deuxième constat a également été évoqué, la communauté scientifique nous alerte sur le fait que c'est maintenant ou jamais si l'on veut dévier le cours des choses. Et c'est le double enjeu : comment revitalise-t-on notre démocratie et comment apporte-t-on des réponses politiques inédites dans une situation, elle aussi, sans précédent ? C'est ce qui nous amène à proposer à l'Assemblée Régionale de mettre en place une convention citoyenne régionale, à l'image de celle mise en place par le Gouvernement. On peut discuter du sort réservé aux propositions formulées par les 150 citoyens au niveau national, mais on veut retenir que cette initiative nationale a été un choix d'avoir laissé la place à une innovation démocratique inédite, qui a, par ailleurs, produit une centaine de propositions solides et à la hauteur.

Les citoyens sont tirés au sort dans ce type d'initiative. Il faut qu'ils bénéficient d'éclairages scientifiques et en Nouvelle-Aquitaine, nous avons la chance d'avoir une centaine de scientifiques mobilisés autour de 2 grands programmes : AcclimaTerra et Ecobiose, donc toutes les conditions sont réunies en Nouvelle-Aquitaine pour prendre cette initiative qui allie et concilie innovation citoyenne, garants scientifiques et décideurs politiques. C'est l'esprit de ce que nous vous proposons via cette motion, qui, si vous l'adoptez, permettra de mettre en place la première convention citoyenne régionale.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pourquoi ne suis-je pas favorable à cela ? Pour 3 raisons. D'abord, nous sommes la seule Région, qui, depuis 10 ans, a mobilisé 450 scientifiques sur l'objectivation, la

connaissance, l'idée d'être un pont plus loin. Cela s'appelle Ecobiose, AcclimaTerra, et je trouve que cela serait revenir en arrière et un acte de défiance à l'égard de ces 450 scientifiques qui se sont mobilisés bénévolement pour accompagner notre Collectivité dans le domaine de la transition environnementale et écologique.

Deuxièmement, repartir à zéro alors que nous avons élaboré Néo Terra et qu'en plus, un Conseil scientifique valide nos différents dossiers lorsqu'ils peuvent avoir des influences néfastes sur la biodiversité et l'environnement - je parle sous le contrôle de Gérard BLANCHARD -, serait aussi néfaste.

Enfin, parce que nous avons engagé une co-construction avec les acteurs, notamment de l'agriculture, je rappelle que j'ai signé une convention avec la Coopération agricole, qui représente 73 % des agriculteurs, sur l'accompagnement du changement climatique, la lutte contre le réchauffement et les dispositifs à mettre en place, et que nous les déployons au niveau des Départements, au niveau des Agglomérations - il y a d'ailleurs une discussion avec l'Agglomération de Poitiers, notamment -. Je vois bien les arrière-pensées que vous avez dans ce domaine-là, mais cela nous ferait régresser.

Donc je ne propose pas à l'Assemblée d'adopter votre motion.

M. THIERRY. - Pardon Monsieur le Président, une réponse à ce que vous dites. Je vous parle convention citoyenne, vous me répondez Néo Terra. Néo Terra a été élaboré - vous l'avez dit et je suis bien placé pour le savoir - avec les filières et les scientifiques. Je ne vous parle pas de cela. Je vous parle d'une expérience de démocratie délibérative, d'une innovation démocratique, et d'essayer un nouveau chemin pour retisser le lien entre les Institutions et les néo-aquitains.

Par ailleurs, sur l'agriculture, on peut se raconter ce que l'on veut, les faits, rien que les faits. Les faits sont : Nouvelle-Aquitaine, plus grande région agricole d'Europe. Les chiffres au 31 décembre 2020 : 8 % de surfaces en bio. On peut s'auto-satisfaire systématiquement, je pense qu'il y a un enjeu, mais je ne suis pas très surpris que vous me répondiez cela.

M. LE PRESIDENT. - Sur les surfaces en bio, je vous rappelle - mais vous le savez - que la Nouvelle-Aquitaine a doublé ses surfaces en bio dans la période précédente et qu'il ne s'agit pas - c'est peut-être cela qui pose débat entre nous - de dire à un agriculteur : « toi, demain, tu vas te mettre en bio » parce que cela ne fonctionne pas ainsi. C'est de définir ce qu'est l'agro-écologie et d'accélérer le passage à l'agro-écologie ou au bio.

Florian Monsieur le Président, chers collègues, pour vous exprimer une position qui sera une position de principe sur la durée de ce mandat - on veillera d'ailleurs à tenir cette position - et vous dire que l'on distingue le fond et la forme sur les motions et autres vœux.

Cela fait une petite dizaine d'années que je siége dans cet hémicycle, chaque fois c'est pareil... Je ne discute pas de la pertinence ou de l'intégrité intellectuelle de celles et ceux qui les présentent, mais plutôt de l'effectivité. Cela ne sert à rien. On pourra toujours voter des motions sur qui de la bonne santé pour tous, d'une population heureuse de façon éternelle. Non, lorsque l'on est dans une Collectivité, c'est l'effectivité des actes qui compte et je préférerais qu'il y ait des propositions sur des délibérations, avec des actions concrètes, qu'elles soient d'ailleurs portées par la majorité ou par les minorités ou l'opposition, plutôt qu'un vœu ou une motion dont on sait bien que cela ne se traduit que par peu d'effet.

La position qui sera la nôtre - et ce n'est pas parce que c'est Nicolas THIERRY qui a, le premier, proposé une motion, je m'extrahis du fond de la question - fera que nous ne participerons pas aux vœux et motions, quels qu'ils soient, sinon sur des sujets très concrets, locaux, qui se traduisent par une action mise en œuvre en termes de politiques publiques.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je précise aussi que nous avons la chance d'avoir une Assemblée socioprofessionnelle et environnementale qui se penche régulièrement sur ces dossiers. J'avoue que créer une troisième structure ne me semble pas extrêmement pertinent, notamment en termes de bonnes relations avec les 450 scientifiques, qui vont beaucoup plus vite que nos propres concitoyens qui se trouveraient confrontés à un questionnement, et par rapport au Conseil Économique et Social qui a déjà travaillé sur ce point.

Mme DARRIEUSSECQ. - Monsieur le Président, deux choses. D'abord, l'opportunité des motions et vœux, je ne suis pas une fanatique de ce type de choses, mais je dois dire que celle-ci est intéressante car elle s'adresse au fonctionnement annexe de notre Collectivité.

La deuxième chose qui m'interroge, à vous écouter tous, j'entends bien que vous parlez de 450 scientifiques, Monsieur le Président, j'entends que d'autres parlent de nécessité environnementale, que d'autres sont plus réservés sur les nécessités d'actions environnementales. Ce qui est certain et que l'on a vu sur le terrain, ne serait-ce que pendant la campagne électorale, mais au-delà, ce que l'on voit tous les jours sur le terrain, c'est qu'il faut que les citoyens s'approprient tous ces sujets et ils ne se les sont pas appropriés. On entend peut-être beaucoup de discours à l'extérieur mais individuellement, ils ne se les sont pas appropriés. Donc est-ce qu'une convention citoyenne permettrait de donner la parole au citoyen lambda qui n'est pas un scientifique, un élu, un socioprofessionnel intéressé comme les agriculteurs dont vous avez parlé ? Est-ce qu'elle

permettrait de faire en sorte que chaque citoyen s'approprie tous ces sujets environnementaux qui sont majeurs ?

Lorsque les contraintes sont là - parce qu'il y en a, on le voit tous dans les mises en œuvre de ces politiques -, les réactions, en général, sont qu'elles doivent être pour les autres mais jamais pour soi. L'appropriation, la compréhension de ces sujets, pourrait passer par cette convention citoyenne régionale. Ce serait donner la parole à nos concitoyens et peut-être un lien direct entre nos concitoyens et cette convention, donc cela nous faciliterait la tâche pour la mise en œuvre des politiques que nous souhaitons tous pour répondre à ces enjeux climatiques.

Nous voterons pour cette proposition du groupe Écologiste, Solidaire et Citoyen, parce qu'il nous semble que les temps changent et tout ce qui vient d'en haut n'est pas forcément accepté par nos concitoyens de façon aussi simple et que cela permettrait d'avoir cette accroche avec eux.

M. LE PRESIDENT. - J'avoue, chère Geneviève, que j'écoutais avec beaucoup de gourmandise ce que vous disiez. Après les prises de position sur l'eau que vous avez eues pendant la campagne, cela vaut son pesant de...

Mme DARRIEUSSECQ. - Justement, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Après les résultats de la Commission citoyenne créée par le Président de la République, il y a de quoi... Créer une espèce de 3^{ème} Chambre alors même que nous avons à notre disposition un outil beaucoup plus performant, avec des scientifiques qui sont aussi nos concitoyens...

Mme DARRIEUSSECQ. - On est au XXI^{ème} siècle, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je crois beaucoup plus à une politique éducative, mais je comprends tout à fait le vote que votre intergroupe émet.

Mme DIAZ. - Qu'avons-nous retenu de la convention citoyenne à l'échelle nationale ? C'est une stigmatisation des agriculteurs, une augmentation de la taxe sur les activités polluantes, c'est-à-dire encore et toujours de l'écologie punitive, la promotion de la décroissance, et un alourdissement administratif qui va pénaliser la compétitivité des entreprises. Nous considérons qu'il y a eu suffisamment de « dingeries écolos » dans la convention nationale, donc on va se passer d'une convention régionale.

On votera contre.

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

M. LE PRESIDENT. - Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Vote sur la motion «Une convention citoyenne régionale pour la transition
écologique en Nouvelle-Aquitaine »

POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen, La République en Marche, Centre et Indépendants, UDI et Territoires

CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche, Rassemblement National et Apparentés

NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains

Motion rejetée

M. LE PRESIDENT. - Cette motion est rejetée.

**MOTION : POUR LA PROTECTION DE LA FILIERE BOIS
DE NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LE PRESIDENT. - Sur la protection de la filière « bois » en Nouvelle-Aquitaine, je crois que l'on est nombreux dans cette Assemblée à partager l'analyse - on l'a d'ailleurs exprimé - d'un pays, la France, qui a l'une des plus grandes forêts d'Europe et dont le bois s'exporte notamment vers les pays d'Asie et singulièrement la Chine. J'ai apprécié - je l'avoue - la décision du Gouvernement de mettre un terme, via l'Office National des Forêts, à la vente de 120 000 m³ de l'ONF récemment. Je m'en suis entretenu avec le Ministère concerné, j'ai envoyé une lettre aux différents acteurs pour que nous puissions, autour d'une table, prendre une décision qui sait mieux valoriser le bois, donc qui va dans votre sens.

Le deuxième point, qui est plus complexe, et c'est le paradoxe. On était en réunion avec Smurfit Kappa la semaine dernière, qui nous disait faire venir beaucoup de bois scolyté de l'Est et donc ne pas avoir besoin d'importer le bois parce qu'il y a aussi de l'importation qui se fait. On va avoir, après les plantations de la tempête de 1999 et de celle de 2009, deux types de coupes : des coupes intermédiaires (dépressage), donc beaucoup de bois va arriver... Tout cela a été anticipé puisque : tempête, on replante, manque de bois et à un moment donné, surproduction. Nous allons être dans ce modèle-là.

Ce que nous allons mettre en place est un Conseil du bois et de la forêt en Nouvelle-Aquitaine. J'aurai auprès de moi un délégué, Henri SABAROT, qui sera particulièrement chargé de la forêt et du bois. On va travailler avec la profession, cela peut être aussi des communes parce qu'elles ont des propriétés là-dessus, et essayer d'être un peu plus performant.

Je me permets de souhaiter le retrait de votre amendement étant donné qu'en votre nom, je suis déjà intervenu.

Mme DIAZ. - Notre élu peut-il présenter la motion ? Et puisque vous allez dans notre sens, vous pourriez donc la voter.

M. LE PRESIDENT. - Oui, c'est une bonne expression. L'Assemblée est libre de son vote, mais le problème n'est pas qu'économique. Il est aussi écologique, la réflexion sur comment on préserve les ripisylves, la biodiversité... J'ai un rêve - Henri le sait -, que je vous proposerai et que j'essaierai de faire adopter par le Conseil Supérieur du Bois et de la Forêt d'Aquitaine, je voudrais que l'on plante en lisière, partout, dès que possible, une double rangée de chênes liège. Je rêve de voir des chênes liège en bordure pour limiter les départs

de feu parce que l'un des problèmes que l'on va avoir, ce seront les méga-feux dans la région.

Je mets aux voix, puisque le RN souhaite maintenir...

Mme DIAZ. - Il va la présenter.

M. LE PRESIDENT. - Tout le monde l'a lue.

M. FREYCHET. - Vous l'avez bien résumée mais on va la présenter pour être tout à fait clair.

On est dans un contexte de très forte demande mondiale...

M. LE PRESIDENT. - Ne lisez pas s'il vous plaît.

M. FREYCHET. - J'ai tout de même droit à un support, si vous me l'autorisez, Monsieur le professeur.

M. LE PRESIDENT. - Sinon, cela signifie que l'on ne comprend pas ce que l'on dit.

M. FREYCHET. - Ai-je le droit de présenter la motion, Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT. - Allez-y, lisez.

M. FREYCHET. - La Chine a mis en place une stratégie de captation de la matière première, y compris celle du bois. En 2019, 1.2 millions de mètres cubes de bois d'œuvre ont été destinés à l'exportation, soit 5 % de la récolte totale française. Dès le début de l'année, cette fuite de matière première s'est encore accrue, notamment à destination de l'ogre chinois, ce qui a poussé le délégué général de la fédération nationale du bois à déclarer : « la Chine anticipe le fait que la Russie va fermer ses portes et comme l'Europe ne protège pas ses industriels, les chinois viennent en masse piller tout ce qu'ils peuvent ».

Cette explosion de la demande mondiale pousse les prix des matières premières à la hausse et met en péril de nombreux secteurs économiques français et des milliers d'emplois. Les scieries en souffrent, ainsi que le secteur du bâtiment. Des problèmes d'approvisionnement se font donc sentir sur l'ensemble du marché, notamment chez les menuisiers, les charpentiers, les industriels. Plusieurs entreprises ont même déjà annoncé à leurs clients leur impossibilité de satisfaire leurs commandes.

Au-delà des difficultés économiques sur des secteurs d'activités essentiels à la croissance et à l'emploi, les exports de bois d'œuvre représentent aussi - et vous l'avez dit - une aberration écologique car nous exportons de la matière première pour importer cette même matière, mais transformée, au lieu de la valoriser sur place (localisme). Or, ces allers-retours entre pays émettent plus de carbone que l'Homme n'en aura stocké durant sa vie.

On peut rappeler l'importance de la filière forêt-bois en Nouvelle-Aquitaine, ce sont 28 000 entreprises et 55 000 salariés, soit plus que l'emploi de l'industrie aéronautique dans la région. Cette menace des acheteurs étrangers vient perturber une filière déjà en surchauffe et de nombreux professionnels néo-aquitains expriment de vives inquiétudes.

En conséquence, et sans remettre en cause la nécessité d'une filière exportatrice mais davantage de produits finis que de matière brute, il est de notre responsabilité de proposer des mécanismes permettant d'assurer l'approvisionnement du marché régional et national. Au regard de ces divers éléments, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine doit demander au Gouvernement de mettre en place au plus vite une régulation des exportations de bois pour protéger les filières françaises d'une pénurie potentiellement catastrophique pour nos emplois et nos entreprises.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je ne partage pas tout. Je viens, grâce à vous, de relire le texte. L'Europe qui ne protège pas, c'est vrai, ses industries...

M. FREYCHET. - C'est le Président de la FNB qui l'a dit et non le RN.

M. LE PRESIDENT. - Qui vote ce texte ?

Qui est contre ? Je suis désolé.

Vote sur la motion «Pour une protection de la filière bois de Nouvelle-Aquitaine »

POUR : Rassemblement National et Apparentés

CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés, PRG Le Centre Gauche, Communiste, Ecologique, Citoyen

ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen, Centre et Indépendants, UDI et Territoires ; La République en Marche, Les Républicains

Motion rejetée

**06 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL : COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES, JURYS DE CONCOURS ET COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC - MODIFICATIF A LA DELIBERATION DU 2 JUILLET 2021**

*Au terme du délai d'une demi-heure, constat d'une liste
unique déposée – CAO/Jurys de concours / Commission de
Délégation de Service Public – cf annexe page*

M. LE PRESIDENT. - Nous avons non seulement terminé notre séance plénière, mais installé Patrick GUILLEMOTEAU, la CAO, le jury de concours et la Commission DSP. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose, à la demande d'Edwige DIAZ, que les responsables de groupes ou les délégués pour l'organisation de la représentation se réunissent. Vous prenez une table et ne vous levez pas sans avoir trouvé de solution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ANNEXES

P.

Annexe 1

- Liste des Conseillers Régionaux

P.

Annexe 2

- Liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres/Jurys de concours

P. 52

**Liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres/Jurys de Concours
et Commission de Délégation de Service Public**

Cinq membres titulaires :

- 1 – Bixente ETCHECAHARRETA
- 2 - Francis WILSIUS
- 3 - Benjamin DELRIEUX
- 4 - Vital BAUDE
- 5 - Michel DUFAY

Cinq membres suppléants :

- 1 - Yasmina BOULTAM
- 2 - Nathalie ARNAUD
- 3 - Alain BACHE
- 4 - Christine SEGUINAU
- 5 -Frédérique JOINT

Liste des Conseillers Régionaux

Mandature 2021-2028

CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D' ELUS DECLARES
ALONSO Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ANFRAY Stéphanie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ARMAND Jean-Luc	(47)	PRG Le Centre Gauche
ARNAUD Nathalie	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
AROSTEGUY Maïder	(64)	Les Républicains
ASTIER Dominique	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BACHÉ Alain	(40)	Communiste, Ecologique, Citoyen
BALLET-BLU Françoise	(86)	La République en Marche
BARAT Geneviève	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BAUDE Vital	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BAZUS Julien	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEDU Anne-Laure	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BERGÉ Mathieu	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERET-TERCQ Jean-Marie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERON Thibault	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEYRIS Maryline	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCHARD Gérard	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCO Jean-François	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BOEUF Gilles	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

BONNEFONT Xavier	(16)	Centre et indépendants
BOUDIÉ Florent	(33)	La République en Marche
BOUDINEAU Isabelle	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOULMIER Muriel	(33)	Les Républicains
BOULTAM Yasmina	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOURDIN Katia	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BOUSQUET-PITT Pascale	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOUTENÈGRE Patrice	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BROUILLE Andréa	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BUSSIERE Sophie	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CARUHEL Maud	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CASSIN Armelle	(79)	Les Républicains
CASTAIGNEDE Fanny	(24)	Communiste, Ecologique, Citoyen
CATHUS Christophe	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CAVITTE Pascal	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHADOURNE Sandrine	(33)	Rassemblement National
CHAGNIAT Philippe Jean-Pierre	(33)	Rassemblement National
CHARPENEL Frédérique	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHARRÉ Emmanuel	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHASSAGNE Christelle	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEMINADE Marie-Line	(17)	UDI et Territoires
CHÉRET Pierre	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

CHEVALERIAS Thomas	(16)	Les Républicains
CLAVEAU Charline	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
COLLARD Nathalie	(17)	Rassemblement National
COLOMBIER Caroline	(16)	Rassemblement National
COLOMBIER Jacques	(24)	Rassemblement National
COMBRES Maryse	(47)	Ecologiste, solidaire et citoyen
COSTE Pascal	(19)	Les Républicains
COSTES Marie	(47)	Les Républicains
COUSIN Annick	(47)	Rassemblement National
COUTANT Françoise	(16)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CUVELIER Marie-Laure	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DAMESTOY Didier	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DARBON Alain	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DARTIGOLLES Daniel	(17)	Centre et indépendants
DARRIEUSSECQ Geneviève	(40)	Centre et indépendants
DELBOSQ Sébastien	(47)	Rassemblement National
DELIBIT Sandra	(19)	Les Républicains
DELRIEUX Benjamin	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DERVILLE Sandrine	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DESROSES Karine	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DEVEZE Christian	(64)	Centre et indépendants
DEWAELE Brigitte	(19)	Ecologiste, solidaire et citoyen

DIALLO Karfa	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIAZ Edwige	(33)	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	(47)	Centre et indépendants
DUFAY Michel	(40)	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUPRAT Christophe	(33)	Les Républicains
DURRIEU Michel	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUTOYA Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ELOPHE Valéry	(19)	Rassemblement National
EMON Jackie	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESTRADE Hélène	(33)	Les Républicains
ETCHEÇAHARRETA Bixente	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
EYCHENNE Delphine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
FARRENG Laurence	(64)	Centre et indépendants
FLORIAN Nicolas	(33)	Les Républicains
FORGENEUF Marilyne	(24)	Ecologiste, solidaire et citoyen
FOULON Yves	(33)	Les Républicains
FRANCESCHINI Sylvie	(40)	Rassemblement National
FREYCHET Albin	(87)	Rassemblement National
GAGNEUR Edwige	(16)	Communiste, Ecologique, Citoyen
GAMACHE Nicolas	(79)	Ecologiste, solidaire et citoyen

GARRAUD Pauline	(33)	Rassemblement National
GRAVAL Christine	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GUERIN Guillaume	(87)	Les Républicains
GUERIT Richard	(17)	Rassemblement National
GUIBERT Olivier	(79)	Rassemblement National
GUILLEM Jérôme	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
GUILLEMOTEAU Patrick	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HAMMERER Véronique	(33)	La République en Marche
HAZOUARD Mathieu	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HÉRAUD Lydia	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HERNANDEZ Sandrine	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JACQUINET Claire	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JEANSON Françoise	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JLALJI Brahim	(17)	Communiste, Ecologique, Citoyen
JOINT Frédérique	(64)	Rassemblement National
JOUBERT Florence	(24)	Rassemblement National
JOUVE Virginie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JUSTINIEN Rémi	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LA DUNE Catherine	(87)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LABAILS Delphine	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LABICHE David	(17)	Les Républicains
LABROUSSE Mathieu	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

LACARRERE Florent	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFARGUE Marie-Laure	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFFORE Sandrine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFRIQUE Philippe	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAGRAVE Renaud	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAMARA Laurent	(33)	Rassemblement National
LANGLADE Colette	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LANZI Nathalie	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAPOUGE Christelle	(33)	Centre et indépendants
LAPRÉE Véronique	(17)	Les Républicains
LARROUY Isabelle	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LATUS Marion	(86)	Rassemblement National
LAURENT-GUEGAN Élise	(17)	PRG Le Centre Gauche
LAUSSU Guillaume	(40)	UDI et Territoires
LE YONDRE Nathalie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEBRAUD Virginie	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEJEUNE Étienne	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MAGNE Marie-Ange	(87)	La République en Marche
MARCHIVE Bastien	(79)	Centre et indépendants
MARIE-REINE SCIARD Joëlle	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MARKOWSKY Pascal	(17)	Rassemblement National
MAURIN Baptiste	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

MELLIER Frédéric	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen
MESNARD Françoise	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MICHON Marie-Hélène	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MOLIERAC Guillaume	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MOTOMAN Laurence	(40)	Ecologiste, solidaire et citoyen
MOTSCH Nathalie	(64)	UDI et Territoires
NAUCHE Philippe	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
NÉDÉLEC Ronan	(86)	Les Républicains
NEMBRINI Jean-Louis	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
OBRADOR Damien	(33)	Rassemblement National
OXIBAR Marc	(64)	Les Républicains
PAGÈS Jean-Louis	(87)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PALUTEAU Bruno	(33)	Rassemblement National
PERREAU Thierry	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PEYRAT Jerome	(24)	La République en Marche
PINVILLE Martine	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLATON Nicolas	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLAZANET Mélanie	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLEZ Jean-Philippe	(17)	PRG Le Centre Gauche
PRIOLEAUD Jonathan	(24)	Les Républicains
RAYNAUD Jean-Pierre	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RECHAGNEUX Julie	(33)	Rassemblement National

REQUENNA Pascale	(40)	Centre et indépendants
REYDY Anabelle	(19)	Communiste, Ecologique, Citoyen
RIOU Guillaume	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RIVIÈRE Yann	(17)	Les Républicains
ROBERT Fabien	(33)	Centre et indépendants
ROUÈDE Laurence	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ROUSSET Alain	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SABAROT Henri	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SARGIACOMO Éric	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SEGUINAU Christine	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
SERRE Françoise	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SIMONNET Jacqueline	(24)	PRG Le Centre Gauche
SOLA Margarita	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SORE Serge	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SOULAT Eric	(86)	Rassemblement National
TARIOL Béatrice	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
TARIS Isabelle	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen
TAUZIN Arnaud	(40)	Les Républicains
THIERRY Nicolas	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
TIRANT Benoît	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TRIFILETTI Stephane	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen

TRIJOLET Thierry	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TROUSSELLE Yves	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
UTHURRY Bernard	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VALLOIS-ROUET Laurence	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VERRIERE Francois	(64)	Rassemblement National
VINCENT François	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WASZAK Reine-Marie	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WEBER Sophie	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WERBROUCK Séverine	(17)	Rassemblement National
WILSIUS Francis	(33)	PRG Le Centre Gauche